



Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

Rapport annuel 2021-2022 de la Régie de l'énergie du Canada



Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de la Régie de l'énergie du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que la Régie de l'énergie du Canada soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec la Régie de l'énergie du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@cer-rec.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the Canada Energy Regulator, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the Canada Energy Regulator is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the Canada Energy Regulator.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@cer-rec.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2022
représentée par le Régie de l'énergie du Canada

N° de cat. NE1-9F-PDF
ISSN 2563-3163
Key title: Rapport annuel... de la
Régie de l'énergie du Canada

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles. On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

Demandes d'exemplaires:

Bureau des publications
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8
Courrier électronique : publications@cer-rec.gc.ca
Fax : 403-292-5503
Téléphone : 1-800-899-1265

Des exemplaires sont également disponibles à la bibliothèque
Deuxième étage

Imprimé au Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2022
as represented by the Canada Energy Regulator

Cat No. NE1-9E-PDF
ISSN 2563-3155
Key title: Annual Report of the
Canada Energy Regulator

This report is published separately in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.

Copies are available on request from:

the Publications Office
Canada Energy Regulator
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta, T2R 0A8
E-Mail: publications@cer-rec.gc.ca
Fax: 403-292-5503
Phone: 1-800-899-1265

For pick-up at the office:
Library
2nd floor

Printed in Canada



Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	1
Message de la présidente-directrice générale	3
Message du président du Comité consultatif autochtone	5
Aperçu de la Régie de l'énergie du Canada	7
Régie de l'énergie du Canada : Une voie claire vers l'avenir	8
Réponse de la Régie à la pandémie.	13
Progrès réalisés à ce jour par le CCA	15
Ce que la Régie réglemente : L'énergie au Canada	16
Responsabilités essentielles : Ce que la Régie a accompli	17
Ce que l'avenir nous réserve	33
Annexe A : Biographies	34
Annexe B : Aperçu d'ordre financier	42
Annexe C : Résultats liés aux normes de service	43
Annexe D : Règlements	45
Annexe E : Audits	46
Annexe F : Ordonnances d'inspecteur délivrées en 2021-2022	49
Annexe G : Lettres d'avertissement et sanction administrative pécuniaire.	50
Annexe H : Abréviations et définitions	51

Remarque :

Le Rapport annuel 2021-2022 de la Régie de l'énergie du Canada est l'un des deux rapports qui résument les réalisations de la Régie au cours de l'exercice précédent. Pour en savoir plus sur les processus décisionnels qui relèvent de la Régie, veuillez consulter le Rapport annuel 2021-2022 de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada.

Message de la présidente du conseil d'administration

La Régie de l'énergie du Canada réglemente les infrastructures de compétence fédérale afin d'assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie partout au pays et ailleurs dans le monde. Elle a été chargée de mettre en place un système de réglementation de l'énergie qui inspire confiance à la population canadienne. La Régie y parvient en communiquant de manière efficace, en faisant preuve de transparence et en misant sur la collaboration et une mobilisation inclusive.

Le conseil d'administration de la Régie est responsable de la gouvernance de l'organisme de réglementation et détermine son orientation stratégique. Le rapport annuel 2021-2022 du conseil d'administration donne un aperçu des activités de la Régie au cours du dernier exercice, parmi lesquelles figure la réalisation importante que constitue l'approbation, par le conseil d'administration, du premier plan stratégique triennal de la Régie en avril 2021.

La [Commission](#) et le [Comité consultatif autochtone](#) (« CCA ») de la Régie ont contribué à l'élaboration du plan stratégique. Celui-ci décrit la mission et la vision audacieuses de la Régie et présente les quatre priorités stratégiques interreliées. Il s'agit du plan directeur qui permettra à la Régie de mettre en place un système de réglementation moderne et plus efficace fondé sur la loi fondatrice de l'organisation, la [Loi sur la Régie canadienne de l'énergie](#) (« LRCE »). Au cours de l'exercice 2021-2022, la Régie a exécuté son mandat de manière efficace, en plaçant la sécurité au centre de ses préoccupations, et a réalisé des progrès considérables à l'égard de chacune des nouvelles priorités stratégiques : la confiance, la Réconciliation, la compétitivité et l'innovation en matière de données et de technologie numérique.



Le conseil d'administration est particulièrement fier des relations qu'il a établies avec le CCA, ainsi que du travail qu'ils ont accompli ensemble jusqu'à maintenant. Créé en août 2020, le CCA a pour objectif principal de conseiller la Régie sur le renouvellement de ses relations avec les peuples autochtones du Canada. Les neuf membres du CCA sont des leaders locaux, régionaux et nationaux et représentent la diversité des communautés, des langues, des genres, des régions géographiques, des compétences et de l'expertise des Premières Nations, de la Nation métisse et des Inuits. Intervenant à un niveau stratégique, le CCA travaille directement avec le conseil d'administration et fait partie intégrante de la structure de gouvernance de la Régie. En plus d'avoir eu une incidence profonde sur le conseil d'administration en renforçant son travail et sa réflexion, les conseils du CCA ont eu des effets concrets sur l'organisation elle-même.

Nous avons eu le privilège d'accueillir trois nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration en 2021. Karen Leibovici, Karim Mahmud et François Tanguay apportent à la Régie une expérience et une expertise considérables et renforcent la capacité du conseil d'administration à assurer une surveillance stratégique et efficace de l'organisation. Je tiens également à souligner la contribution extraordinaire d'Alain Jolicœur, l'un des premiers administrateurs de la Régie et auparavant membre de l'Office national de l'énergie. M. Jolicœur a démissionné du conseil d'administration de la Régie au début de 2022, et son départ constitue une immense perte.

Cette année encore, les Canadiens ont dû surmonter les défis liés à la pandémie mondiale et le conseil d'administration tient à souligner les efforts colossaux déployés par le personnel de la Régie pour demeurer agile, innover et produire des résultats pour la population canadienne.

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, je présente respectueusement le rapport annuel 2021-2022 de la Régie de l'énergie du Canada à l'honorable Jonathan Wilkinson, ministre des Ressources naturelles.

La version originale a été signée

Cassie J. Doyle
Présidente du conseil d'administration
Régie de l'énergie du Canada

Message de la présidente-directrice générale

La Régie réglemente l'infrastructure énergétique de manière à permettre l'acheminement sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et ailleurs dans le monde, protéger l'environnement, reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones du Canada, en plus de fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie. Pour ce faire, le personnel de la Régie exerce une surveillance rigoureuse de la sécurité et de l'environnement, appuie les processus décisionnels de la Commission, consulte les Canadiens et les peuples autochtones de manière constructive et tient la population informée de l'évolution constante du paysage de l'information sur l'énergie.

Nous accomplissons notre mandat en plaçant la sécurité au cœur de nos activités. La pandémie de COVID-19 ayant continué de perturber la vie des Canadiens au cours du dernier exercice, nous avons dû prendre des précautions supplémentaires pour notre personnel et les collectivités où se trouvent infrastructures énergétiques réglementées par la Régie. Nous avons continué de tenir des audiences virtuelles et de mener des inspections complètes. Pendant les inondations sans précédent qui ont frappé la Colombie-Britannique, notre personnel était sur le terrain pour assurer la sécurité des installations que nous réglementons.

En décembre 2021, la Régie a publié [Avenir énergétique du Canada en 2021 : Offre et demande énergétiques à l'horizon 2050](#), un rapport qui a alimenté la conversation sur l'énergie au sein des conseils d'administration et des foyers canadiens. Ce document examine comment les nouvelles technologies et les politiques climatiques influenceront sur la consommation et la production d'énergie au Canada au cours des 30 prochaines années. La prochaine édition ira encore plus loin. Notre personnel travaille d'arrache-pied pour élargir notre analyse et y inclure une modélisation conforme à l'engagement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Nous avons continué d'améliorer la façon dont nous travaillons avec les peuples autochtones et avons beaucoup investi pour perfectionner notre démarche visant à respecter l'obligation de la Couronne en matière de consultation et d'accommodement, et nous continuerons de le faire. Nous poursuivons nos efforts pour intégrer les principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*



(« Déclaration des Nations Unies ») dans notre mandat. Grâce aux conseils du CCA et en collaboration avec les comités consultatifs et de surveillance autochtones (« CCSA ») pour les projets d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (« TMX ») et de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge (« canalisation 3 »), nous bâtissons de nouvelles relations avec les peuples autochtones. Nos efforts pour recruter, maintenir en poste et promouvoir un plus grand nombre d'employés autochtones, notamment à l'aide d'un programme de transition pour les surveillants autochtones, contribuent également à améliorer la façon dont nous nous acquittons de notre mandat tout en assurant le respect des droits des peuples autochtones.

Au cours du dernier exercice, la Régie a entrepris la révision du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (« RPT »), qui réunit les principales règles applicables aux pipelines terrestres. Nous menons une révision exhaustive du RPT en nous appuyant sur des années d'apprentissage et en tenant compte des commentaires reçus des peuples autochtones, des sociétés réglementées, des propriétaires fonciers et d'autres parties prenantes. Cet important projet permettra de poursuivre la modernisation de notre cadre réglementaire.

Notre organisation s'est adaptée et a produit d'excellents résultats. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des employés talentueux dans les domaines des données, des finances, des ressources humaines, des installations et des autres aspects touchant nos activités internes, qui nous offrent le soutien quotidien nécessaire à l'exécution de notre mandat de réglementation. Nous avons lancé un projet pilote de milieu de travail hybride au début du nouvel exercice, tout en poursuivant nos efforts pour moderniser d'autres aspects de nos opérations internes.

Dès mon arrivée à la Régie, j'ai fait part aux employés de mon engagement personnel et professionnel à l'égard de la diversité et de l'inclusion. Tous les Canadiens devraient se voir représentés à tous les niveaux de la fonction publique. Cela nous permettra de tirer parti d'une expertise et de perspectives plus vastes pour accomplir encore mieux notre mandat d'organisme de réglementation. Au cours de l'exercice, la Régie a mis en œuvre sa feuille de route sur la diversité et l'appartenance afin de trouver des solutions aux problèmes de discrimination et d'expériences de travail inéquitables. Cette feuille de route décrit les mesures concrètes que nous prenons et celles qui sont requises pour atteindre notre objectif, et je suis convaincue que nous saurons progresser ensemble sur la bonne voie.

Je tiens à remercier tous les membres de l'équipe de la Régie pour leur travail acharné et leur engagement au cours du dernier exercice, le conseil d'administration pour son orientation stratégique et sa surveillance, et le CCA pour ses conseils déterminants. La Régie s'efforce chaque jour d'être un organisme de réglementation qui inspire confiance aux Canadiens. Nous évoluons pour répondre aux besoins en évolution des Canadiens et de la filière énergétique, et veillons à ce que les sociétés que nous réglementons respectent les normes les plus élevées en matière de sécurité et de protection des droits et de l'environnement. Je suis extrêmement fière des réalisations de la Régie en 2021-2022, mais ce qui m'enthousiasme le plus, c'est ce que nous allons accomplir ensemble au cours du prochain exercice.

La version originale a été signée

Gitane De Silva
Présidente-directrice générale de la Régie de l'énergie du Canada

Message du président du Comité consultatif autochtone

C'est un honneur pour moi de présider le [Comité consultatif autochtone](#) (« CCA ») de la Régie. Le CCA intervient à un niveau stratégique en travaillant directement avec le conseil d'administration de la Régie en tant que composante à part entière de sa structure de gouvernance, et conseille la Régie sur la façon d'établir de nouvelles relations avec les peuples autochtones.

Une part importante de notre travail initial a consisté à mettre en place des fondations solides en créant des liens étroits entre le CCA, le conseil d'administration et la direction de la Régie, et en établissant les bases du CCA, qui reflètent les pratiques exemplaires en matière de gouvernance et les principes directeurs autochtones.

Le CCA et le conseil d'administration ayant précédemment approuvé conjointement le [mandat du CCA](#), ils ont élaboré ensemble un ambitieux [plan de travail triennal](#) qui cerne cinq priorités de travail pour la période 2021-2024 : relations et gouvernance, Déclaration des Nations Unies, compétence culturelle et gestion du changement, participation des peuples autochtones à la surveillance réglementaire et consultation et accommodement de la Couronne.

Le premier [rapport annuel d'étape et d'impact du CCA](#) a été publié en mars 2022. Il décrit l'incidence du CCA sur le travail de la Régie et les progrès réalisés par rapport à son plan de travail. Le travail entrepris par le CCA et le conseil d'administration pour intégrer les principes de la Déclaration des Nations Unies dans le mandat de la Régie constitue pour moi un point fort. Ce processus n'en est qu'à ses débuts et nécessitera plusieurs années d'efforts, mais nous avons commencé à élaborer conjointement, avec le soutien du personnel de la Régie, l'énoncé sur la Réconciliation de la Régie qui décrira comment certains articles précis de la Déclaration des Nations Unies peuvent s'inscrire dans le mandat de l'organisation.



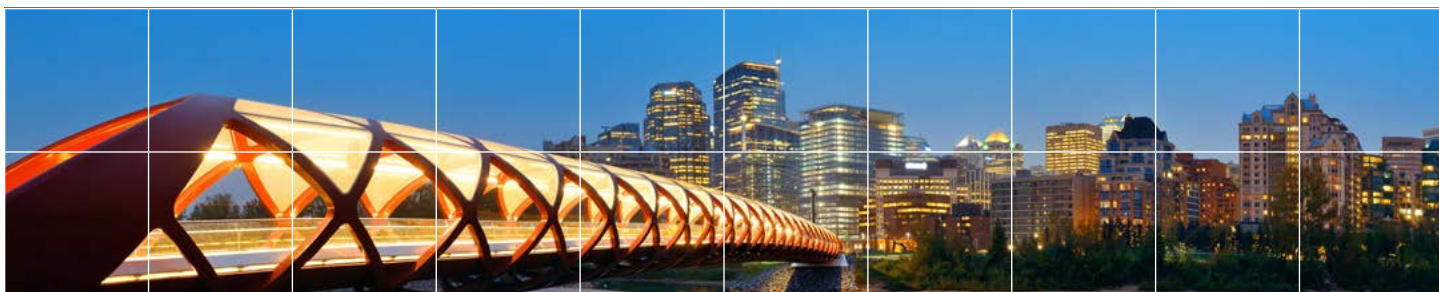
Les conseils du CCA ont permis de concevoir un plan stratégique qui renferme des engagements clairs et des initiatives concrètes pour établir des relations solides et respectueuses avec les peuples autochtones. Ils commencent aussi à avoir des effets tangibles sur les activités quotidiennes de la Régie. Par exemple, les conseils du CCA ont directement influencé la démarche de la Régie visant à respecter l'obligation de Couronne en matière de consultation et d'accommodement, ainsi que le processus de mobilisation pour la révision exhaustive du RPT, qui a été entrepris récemment.

Et ce n'est qu'un début. Il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que la Régie met efficacement en œuvre les conseils du CCA de manière à provoquer le changement systémique et transformationnel requis pour modifier et améliorer fondamentalement la façon dont elle s'acquitte de son mandat. Nous apprenons les uns des autres et trouvons des moyens d'intégrer les perspectives et la vision du monde autochtones au processus de surveillance de l'infrastructure énergétique réglementée par la Régie, tout au long du cycle de vie des projets.

C'est avec sincérité et humilité que je me réjouis à l'avance de tout ce que nous allons accomplir ensemble.

La version originale a été signée

Chef tribal Tyrone McNeil
Président du Comité consultatif autochtone



Aperçu de la Régie de l'énergie du Canada

Gouvernance

Conseil d'administration

Le [conseil d'administration](#) est responsable de la gouvernance de la Régie. À ce titre, il peut notamment établir des orientations et fournir des conseils stratégiques. La surveillance exercée par le conseil met l'accent sur le rendement et les résultats obtenus.

Président-directeur général

Le [président-directeur général](#) (« PDG ») est responsable des affaires courantes en vue du bon fonctionnement de la Régie au quotidien, notamment pour ce qui est de la supervision du personnel comme de son travail, en plus d'assumer toutes les fonctions d'un administrateur général.

Commission de la Régie de l'énergie du Canada

Il incombe à la [Commission](#) de rendre des décisions et de formuler des recommandations en vertu de la LRCE ainsi que d'autres lois. La Commission fait partie intégrante de la Régie et tout en maintenant son indépendance relativement à ses fonctions quasi judiciaires, elle contribue à la réalisation efficace de la mission générale de l'organisme.

Comité consultatif autochtone

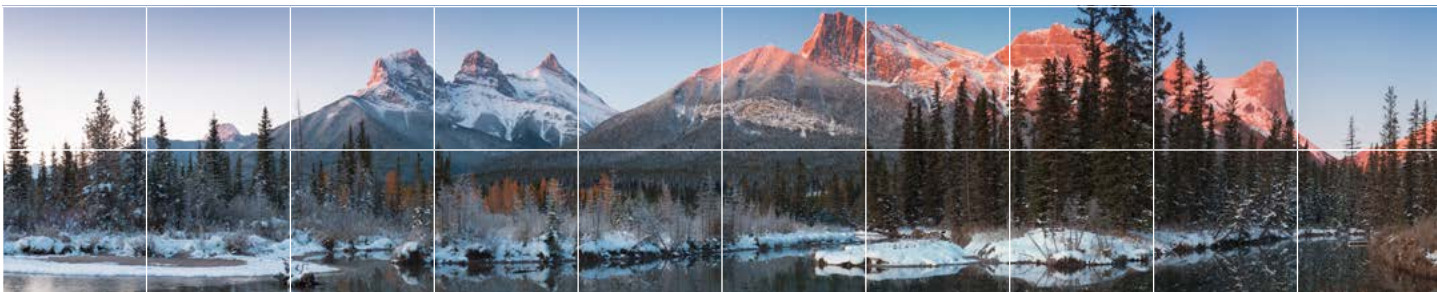
Le [Comité consultatif autochtone](#) (« CCA ») fournit directement au conseil d'administration des conseils généraux et stratégiques sur la façon dont la Régie peut établir de nouvelles relations avec les peuples autochtones.

Contexte

La Régie réglemente l'infrastructure énergétique afin d'assurer l'acheminement sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et ailleurs dans le monde, de protéger l'environnement, de reconnaître et de respecter les droits des peuples autochtones et de fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie.

Résultats attendus

- Les processus décisionnels relatifs aux projets énergétiques sont justes, rapides, transparents et accessibles.
- La Régie prévient les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie.
- Les Canadiens ont accès à de l'information pertinente sur l'énergie et les pipelines, que ce soit pour acquérir des connaissances, faire des recherches ou prendre des décisions.
- Les commentaires des parties prenantes et des peuples autochtones éclairent les travaux et les décisions de la Régie.
- La structure de gouvernance, les ressources, les systèmes de gestion, les programmes et les services en place favorisent l'atteinte des résultats souhaités.



Régie de l'énergie du Canada : Une voie claire vers l'avenir

La Régie de l'énergie du Canada trace clairement la voie vers l'avenir – elle s'est dotée d'une [vision](#) et de priorités audacieuses qui guident son orientation future. L'engagement de la Régie à l'égard de la sécurité et de la surveillance est inébranlable. C'est sa raison d'être. Les quatre priorités stratégiques interreliées de la Régie rendent compte des domaines où des efforts concertés sont nécessaires pour réaliser sa mission et concrétiser sa vision. Ces priorités stratégiques sont la [confiance](#), la [Réconciliation](#), la [compétitivité](#) et l'[innovation en matière de données et de technologie numérique](#).

Voici une mise à jour des [plans de mise en œuvre des priorités et du plan stratégiques](#).

Confiance

La Régie est déterminée à mettre en place un système de réglementation qui inspire confiance aux Canadiens. L'organisation renforcera le lien de confiance avec eux en faisant preuve de transparence, en travaillant de façon collaborative et en se montrant réceptive à ce que disent les parties prenantes et les peuples autochtones. La Régie continue de s'améliorer et d'avancer dans son travail et elle s'engage à communiquer ses progrès de manière ouverte et transparente. Elle doit également avoir la confiance de ses employés pour développer leurs habiletés. La Régie examine ses propres pratiques en milieu de travail pour s'assurer de bâtir une culture diversifiée et inclusive, où tous les employés se sentent valorisés et respectés. En 2021-2022, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de sa priorité stratégique en matière de confiance, notamment les suivantes :

- **Améliorer la façon dont la Régie communique :** La Régie a fait appel à une société de communications externe pour mener un examen indépendant, exhaustif et pragmatique de son programme de communications et de ses pratiques organisationnelles. Elle a élaboré un plan pour mettre en œuvre les recommandations du rapport d'examen, et bon nombre d'entre elles ont déjà été réalisées.
- **Favoriser l'engagement, l'inclusion et l'autonomie au sein de notre effectif :** La Régie a conçu et mis en œuvre un plan sur l'avenir de ses effectifs dans le but de créer un milieu de travail sécuritaire, flexible, positif et inclusif pendant et après la pandémie. Toutes les étapes clés de la préparation de nos lieux de travail et de notre personnel en vue du lancement d'un projet pilote de six mois ont été achevées à la fin du mois de mars 2022. La Régie a également créé une feuille de route sur la diversité et l'appartenance, qui décrit les mesures recommandées pour l'organisation. Les recommandations ont été intégrées explicitement aux livrables attendus pour les deuxième et troisième années relativement aux priorités stratégiques.
- **Accroître l'engagement de la Régie auprès des Canadiens :** Selon une recherche sur l'opinion publique menée entre le 19 janvier et le 10 février 2022, le niveau de confiance global des Canadiens envers la Régie a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes, en particulier parmi ceux qui connaissent le travail de la Régie.

Réconciliation

La Régie est résolue à faire avancer le processus de [Réconciliation](#) avec les peuples autochtones et elle continuera de prendre des mesures concrètes pour y arriver. Les efforts de l'organisation en vue de faire progresser la Réconciliation sont soutenus par les outils prévus dans la LRCE ainsi que par le renouvellement de la relation de la Régie avec les peuples autochtones – qui repose sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

La réalisation de la priorité stratégique de la Réconciliation passe par la transformation de la façon dont la Régie travaille avec les peuples autochtones. Cette approche renouvelée comporte un engagement à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies ainsi que les [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#).

En 2021-2022, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de la Réconciliation, notamment les suivantes.

- **Œuvrer à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies dans le cadre du mandat de la Régie** : La Régie a commencé à analyser les répercussions de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur l'organisation et les approches qu'elle pourrait adopter à cet égard dans le cadre de son mandat. Le travail de la Régie en lien avec la Déclaration des Nations Unies est distinct de celui entrepris par le gouvernement dans ce domaine, mais il y est largement conforme, notamment grâce aux activités menées dans le cadre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Il s'agit d'une initiative de longue haleine pour la Régie. Les travaux qu'elle a entrepris à cet égard, bien qu'à un stade précoce, ont jusqu'à présent consisté à appuyer le conseil d'administration et le CCA dans l'élaboration conjointe d'un énoncé définissant ce que la Réconciliation signifie pour la Régie et énonçant les principes et les valeurs qui la guideront dans son cheminement vers la Réconciliation. Le CCA et le conseil d'administration ont également commencé à discuter des recoupements qui pourraient exister entre certains articles de la Déclaration des Nations Unies et le mandat de la Régie. La collaboration entre le CCA et le conseil d'administration constitue un exemple de ce que peut être la Réconciliation à la Régie. De plus, celle-ci participe à l'élaboration du [cadre stratégique fédéral sur les connaissances autochtones](#) (dirigé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada).

- **Adapter la démarche de la Régie en matière de consultations de la Couronne** : La Régie a amélioré sa capacité à appuyer les activités de consultation de la Couronne au-delà du processus de la Commission. Le processus décisionnel de la Commission est le principal forum de consultation des peuples autochtones. La Régie est maintenant coordonnateur des consultations de la Couronne, qui entreprend et coordonne les activités de consultation pour appuyer et compléter celles menées dans le cadre du processus de la Commission.



- Respecter les engagements pris envers les CCSA** : La Régie poursuit son travail avec les CCSA des projets de TMX et de la canalisation 3, y compris les activités de surveillance conjointe. En collaboration avec le CCSA du projet TMX, la Régie étend le portail interne des profils des communautés pour offrir aux surveillants autochtones du CCSA un outil mobile leur permettant d'accéder à l'information pertinente sur les communautés vivant dans les secteurs où des inspections sont effectuées. Cet outil permet de mettre les surveillants autochtones en contact avec les ressources locales et les aide à cerner les enjeux et les intérêts des communautés autochtones pouvant avoir une incidence sur le travail des surveillants autochtones du projet. La Régie met en œuvre des initiatives de changement en réponse aux conseils du caucus CCSA du projet de la canalisation 3 et de la Fédération des Métis du Manitoba. Par exemple, des initiatives de surveillance autochtone et des projets visant à accroître la participation des Autochtones aux processus d'amélioration du cadre de réglementation, comme la révision du RPT, permettront de renforcer la participation des peuples autochtones aux activités de surveillance réglementaire de la Régie.
- Mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones** : La Régie a terminé la phase de recherche et d'analyse pour la stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones et a élaboré une stratégie préliminaire, des recommandations et un plan d'action.
- Améliorer les compétences culturelles autochtones au sein de l'organisation** : La Régie prépare actuellement sa stratégie de recrutement, de maintien en poste et d'avancement des Autochtones, qui définira les priorités et les mesures qui permettront de favoriser un effectif autochtone inclusif en mettant l'accent sur le recrutement, le maintien en poste et la promotion d'employés autochtones. La Régie élabore également un cadre de compétences en matière de culture autochtone et une stratégie de gestion du changement qui lui permettront de transformer sa façon d'accueillir les peuples autochtones et de travailler avec eux.



Compétitivité

La LRCE expose clairement l'ambition du système de réglementation de la Régie d'améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. La Régie a donné suite à cet engagement en améliorant la prévisibilité, la transparence et l'efficacité de ses processus de réglementation.

En 2021-2022, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de sa priorité en matière de compétitivité, notamment les suivantes.

- **Élaborer une structure de mobilisation permanente** : La Régie a admis qu'il était nécessaire de créer une structure de mobilisation permanente avec l'industrie afin de favoriser un dialogue ouvert et transparent et d'être ainsi en mesure de suivre et de rendre compte des progrès des initiatives, et de recueillir des commentaires. Les premières consultations menées auprès des sociétés réglementées à ce sujet ont été positives, et des travaux sont en cours pour lancer les premières étapes qui mèneront à la mise sur pied de la structure.
- **Explorer le rôle de la Régie en matière d'environnement, de société et de gouvernance** : La Régie a lancé un projet visant à explorer et à comprendre son rôle dans le contexte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Au cours du prochain exercice, elle continuera de partager des informations sur les facteurs ESG dans ses publications.
- **Contribuer à la conversation sur la transition énergétique du Canada** : La Régie continue de fournir aux Canadiens, aux peuples autochtones et aux décideurs des informations pertinentes sur l'énergie afin de soutenir la transition énergétique du Canada vers une économie sobre en carbone. Dans son rapport sur l'avenir énergétique publié en décembre 2021, la Régie a présenté six scénarios de production d'électricité à zéro émission nette dans le cadre de ses perspectives à long terme sur l'offre et la demande d'énergie.
- **Examiner le rôle de la Régie dans la réglementation de l'hydrogène** : La Régie continue d'explorer, de préparer et de comprendre son rôle de réglementation à l'égard des nouveaux produits énergétiques émergents, comme l'hydrogène. Elle a consulté tous les ordres de gouvernement et les organismes de réglementation du secteur énergétique au pays et à l'étranger, les associations et les membres de l'industrie, ainsi que d'autres parties prenantes pour comprendre le marché de l'hydrogène en pleine évolution et offrir des conseils appropriés aux décideurs.
- **Clarifier les exigences réglementaires** : Pour renforcer la compétitivité, il est essentiel de clarifier les processus et les exigences réglementaires en constante évolution. L'organisation a précisé ses exigences réglementaires en améliorant et en mettant à jour le [Guide de dépôt](#) de la Régie pour les demandes de désaffectation et de cessation d'exploitation. Des mises à jour provisoires ont été publiées pour recueillir les commentaires du public, notamment sur les sections portant sur l'approvisionnement et les marchés, la confidentialité et les demandes de modification.

Innovation en matière de données et de technologie numérique

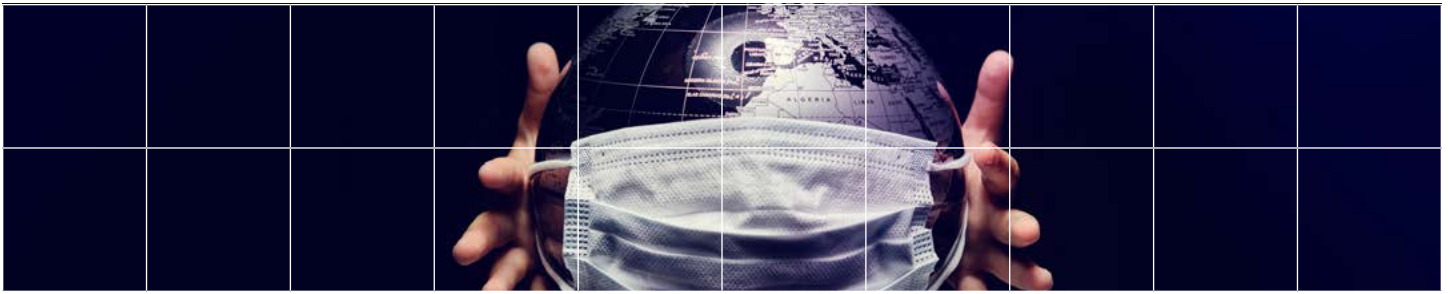
La Régie s'efforce de créer une culture d'innovation en matière de données et de technologie numérique pour remplir efficacement son mandat et offrir au public un meilleur accès à des données fiables et faciliter leur utilisation et leur analyse. Elle vise ainsi à améliorer l'information sur l'énergie qu'elle publie, à favoriser une participation fructueuse et à éclairer la prise de décisions en créant plus d'occasions de mobilisation virtuelle. Ces efforts lui permettront également de mieux faire connaître son rôle et ses activités.

La Régie aide ses employés à accroître leurs compétences en matière de données à l'échelle de l'organisation afin de stimuler l'innovation en matière de données et de technologie numérique. En 2021-2022, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de l'innovation en matière de données et de technologie numérique, notamment les suivantes.

- **Offrir des formations et des outils en vue d'accroître les compétences relatives aux données et de favoriser l'utilisation de celles-ci dans l'ensemble de l'organisation** : La Régie a mis en place des programmes avancés de formation pour améliorer les compétences du personnel dans un large éventail de spécialités liées aux données. De plus, en mars 2022, la Régie a créé une communauté de pratique des données pour favoriser l'innovation à l'échelle de l'organisation et a réalisé un inventaire des compétences.



- **Établir et bâtir les données de base (données et outils) pour renforcer les capacités en matière d'analytique et faciliter la prise de décisions et la participation du public** : La Régie a poursuivi son travail d'exploration des données et de structuration des documents de réglementation afin de les rendre plus faciles à consulter et à utiliser pour la recherche, l'analyse et la prise de décisions. La Régie a lancé plusieurs nouveaux produits et outils pour améliorer l'accessibilité de ses processus décisionnels et faciliter la participation du public. Elle a notamment créé un [portail de participation](#) et un tableau de bord des demandes pour aider le public à comprendre nos échéanciers et à trouver les renseignements et les modèles appropriés. La Régie a également mis au point l'outil CIBER (contenus et information biophysiques, économiques et régionaux), qui offre à nos employés un meilleur accès aux données contenues dans les évaluations environnementales et socioéconomiques. Elle a apporté des améliorations à son application de conformité réglementaire des opérations (ORCA) pour faciliter la saisie, l'utilisation et le partage des données. Les [visualisations du rapport sur l'avenir énergétique 2021](#) ont transformé des documents complexes en outils visuels, comme des infographies et des images, pour en faciliter la compréhension.
- **Établir et mettre en place des systèmes intégrés de données et d'information pour la Régie et les parties externes** : La Régie a élaboré une solution permettant aux demandeurs qui renouvellent des ordonnances d'importation et d'exportation de déposer leurs documents réglementaires. Cet outil automatise et simplifie les demandes administratives courantes et l'analyse fondée sur des règles pour réaliser des gains d'efficacité à l'échelle de l'organisation. La Régie a également créé un tableau de bord des demandes afin que les participants à une audience puissent facilement accéder au calendrier et aux documents de réglementation. Il a été déployé pour le [projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique NorthRiver Midstream](#). Enfin, la Régie a mis en place un portail de participation qui permet plus facilement au public de soumettre des commentaires et de participer aux évaluations de projets.



Réponse de la Régie à la pandémie

La pandémie de COVID-19 a encore eu des répercussions partout dans le monde pendant l'exercice 2021-2022.

À la [Régie](#), la plupart des employés ont donc continué de travailler à la maison. Lorsque les cas de COVID-19 ont diminué et que les restrictions ont commencé à tomber, certains employés sont retournés au bureau. Toutefois, suite aux nombreuses vagues causées par les variants, presque tous les employés sont retournés en télétravail. Un groupe restreint d'employés devant avoir accès à l'équipement et aux installations a continué de travailler au bureau en suivant des protocoles stricts, et nous les remercions de leurs efforts et de leur dévouement. Notre milieu de travail étant sous réglementation fédérale, la Régie est assujettie aux [directives fédérales](#), qui continuent de limiter les réunions en personne et les déplacements pour protéger les employés, les peuples autochtones et le public.

Malgré l'incertitude liée à la pandémie, le personnel de la Régie a gardé le cap et a poursuivi l'examen des demandes, les activités de mobilisation auprès des peuples autochtones et des parties prenantes, ainsi que la compilation, l'analyse et la publication des tendances en matière d'énergie. La surveillance des projets énergétiques et de l'infrastructure existante a évolué et a été adaptée aux circonstances. Tirant profit des enseignements de la précédente année de pandémie, le personnel de la Régie a élaboré de nouvelles procédures pour mener en toute sécurité les inspections et les activités de vérification de la conformité et d'intervention en cas d'urgence. Ces mesures ont contribué à protéger le public et les travailleurs contre les risques liés à la COVID-19. La Régie a également mis en place une politique de vaccination pour son personnel et a créé un système d'attestation de vaccination pour que les employés valident leur statut vaccinal conformément aux directives du gouvernement du Canada. Elle s'est également assurée que les sociétés réglementées suivaient des protocoles stricts pour gérer les risques pour les travailleurs et les collectivités avoisinantes. Pendant qu'elle affrontait la deuxième année de la pandémie, la Régie a su s'acquitter de toutes ses tâches sans compromettre la sécurité ou la protection de l'environnement.



La Régie est consciente du fait que les communautés autochtones au Canada font face à des difficultés et à des risques accrus en lien avec la pandémie de COVID-19 et a donc pris des mesures de sécurité supplémentaires lors de ses interactions avec les leaders et les membres des communautés autochtones. Elle a maintenu ses rencontres virtuelles avec les communautés autochtones. Elle a également utilisé des méthodes de communication qui convenaient à leurs besoins et a fait preuve de souplesse pour s'adapter aux circonstances et les consulter de façon concrète pendant cette période.

Alors que la pandémie commence à se résorber, la Régie met à l'essai un modèle de milieu de travail hybride qui intègre les leçons individuelles et collectives apprises au cours des deux dernières années. Quel que soit l'avenir du monde du travail, les Canadiens peuvent être assurés que la Régie ne compromettra jamais la sécurité et l'excellence de ses services au public, aux sociétés réglementées et aux communautés autochtones.



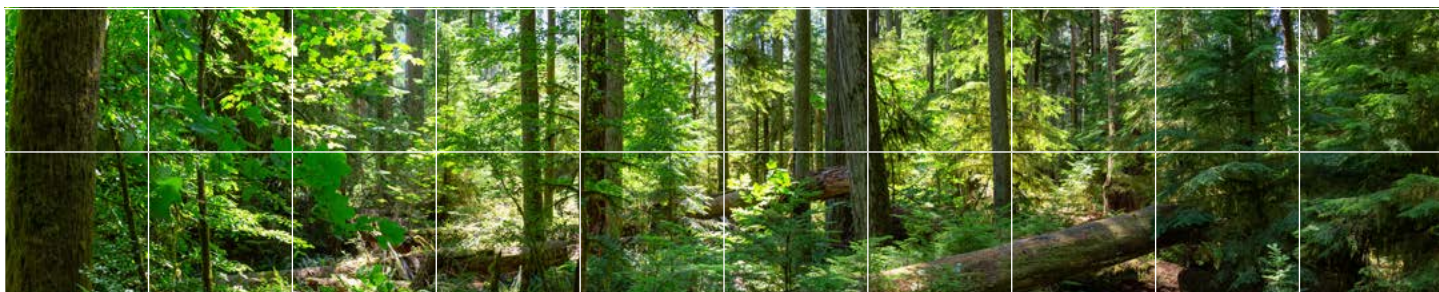
Intervention de la Régie à la suite des inondations en Colombie-Britannique en 2021

Le 14 novembre 2021, un phénomène météorologique extrême a frappé la vallée du bas Fraser et l'intérieur de la Colombie-Britannique et des inondations ont ravagé des maisons, des entreprises et des collectivités. Des installations réglementées par la Régie comptaient parmi les infrastructures touchées. Pendant plusieurs semaines, Trans Mountain Corporation (« Trans Mountain ») et Enbridge Pipelines Ltd. (« Enbridge ») ont signalé de nombreux tronçons de l'infrastructure pipelinière mis à nu et ont mis en œuvre des arrêts préventifs.

Des spécialistes de l'ensemble de la Régie ont concentré leurs efforts sur [cette intervention](#) pour assurer la sécurité et la protection du public, des travailleurs, des communautés autochtones et de l'environnement. Une équipe de gestion de crise et un centre virtuel des opérations d'urgence ont été mis sur pied et une équipe d'intervention sur le terrain a été déployée pendant 17 jours pour surveiller les mesures prises par les sociétés.

Les surveillants autochtones du CCSA étaient sur place avec les inspecteurs de la Régie et ont joué un rôle important dans l'intervention menée en Colombie-Britannique.

Le personnel de la Régie a travaillé en étroite collaboration avec Trans Mountain et Enbridge pour assurer la remise en service sécuritaire à pleine capacité des canalisations. Aucune blessure, aucun déversement, ni aucune autre conséquence importante à l'infrastructure réglementée par la Régie n'ont été signalés à la suite des inondations.



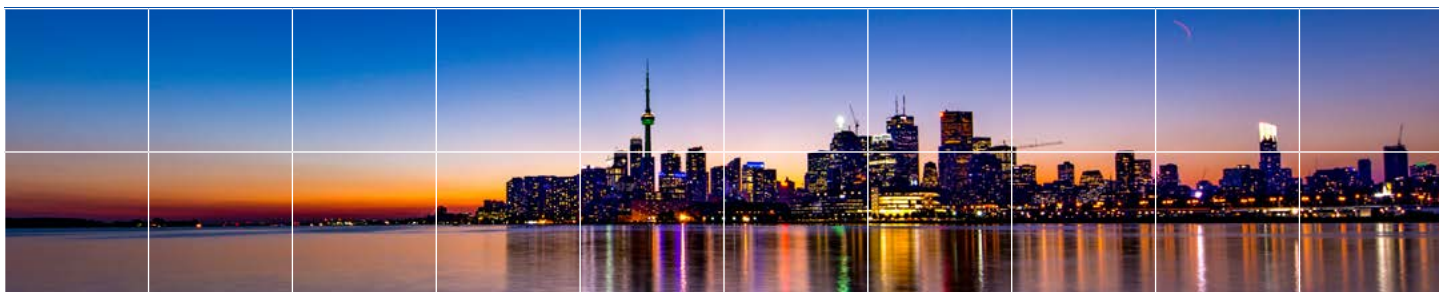
Progrès réalisés à ce jour par le CCA

Le CCA a été créé en août 2020 pour fournir des conseils généraux et stratégiques au conseil d'administration sur la façon de resserrer les liens avec les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits. Au cours des 18 premiers mois de son mandat, le CCA s'est employé à mettre en place les fondements sur lesquels il appuiera ses travaux en établissant des liens avec le conseil d'administration, la PDG et le personnel de direction de la Régie, en orientant le plan stratégique de cette dernière et en approuvant conjointement un solide plan de travail triennal.

Les conseils du CCA ont eu une incidence importante sur l'orientation stratégique de la Régie, et ses recommandations contribuent à faire progresser la Réconciliation dans le cadre du mandat de la Régie. Par exemple, le CCA et le conseil d'administration ont commencé à élaborer conjointement un énoncé sur la Réconciliation avec l'aide du personnel de la Régie. De plus, les conseils du CCA ont directement influencé la démarche de la Régie visant à respecter l'obligation de Couronne en matière de consultation et d'accommodement, ainsi que le processus de mobilisation pour la révision exhaustive du RPT, qui a été entrepris récemment.

Le CCA a publié en mars 2022 le premier [rapport d'étape et d'impact annuel](#) pour la période d'août 2020 à mars 2022. Le rapport décrit comment le CCA a influencé l'orientation stratégique de la Régie, noué de solides relations avec le conseil d'administration et le personnel de la Régie, participé à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies dans le cadre du mandat de la Régie et changé la façon dont celle-ci exerce ses activités de réglementation.

D'autres efforts seront nécessaires pour s'assurer que les conseils du CCA sont mis en œuvre efficacement de manière à opérer un changement systémique et transformationnel dans la façon dont la Régie accomplit son travail de réglementation des pipelines, des lignes de transport d'électricité et de l'infrastructure renouvelable extracôtière au Canada. La Régie continuera de tirer profit des enseignements du CCA sur la façon d'intégrer les perspectives autochtones à son travail, à tous les niveaux de l'organisation.



Ce que la Régie réglemente : L'énergie au Canada

L'énergie joue un rôle central dans nos vies. Tout – la nourriture, le logement, les vêtements, etc. – repose sur une forme ou une autre d'énergie.

En 2020, le secteur de l'énergie¹ comptait pour 8,1 % (168 milliards de dollars) du produit intérieur brut du Canada. Il employait directement 293 000 personnes et, en tenant compte des emplois indirects, sa part était estimée au total à 4,7 % (845 500 emplois) de la main-d'œuvre du pays. En 2020, la part des produits énergétiques dans les exportations canadiennes était de 18 %, et se chiffrait à 95,1 milliards de dollars.

La Régie réglemente plus de 81 000² kilomètres (« km ») de pipelines. Dès qu'un pipeline franchit une frontière provinciale ou internationale, il relève de la Régie. Lorsqu'une canalisation est confinée à une seule province, elle est assujettie à l'organisme de réglementation de celle-ci.

La Régie réglemente aussi 85 lignes internationales de transport d'électricité d'une longueur totale de 1 482² km. Celles-ci transportent de l'électricité produite principalement à partir de sources renouvelables.

La Régie réglemente également les droits et tarifs pipeliniers, les exportations d'énergie, les importations de gaz naturel, les activités d'exploration pétrolière et gazière et de forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada, ainsi que les projets d'énergie renouvelable extracôtière.

Le Canada demeure un pays aux ressources naturelles immenses, ce qui constitue un grand avantage pour les Canadiens, tant aujourd'hui que pour les décennies à venir.



1 Dans ces statistiques, le secteur de l'énergie comprend généralement l'extraction de pétrole et de gaz, l'exploitation du charbon, l'extraction d'uranium, la production, le transport et la distribution d'électricité, le transport par pipeline, la distribution de gaz naturel, la production de biocarburants, les raffineries de pétrole et les activités de soutien pour l'extraction de pétrole et de gaz.

2 Cette donnée englobe les pipelines abandonnés, désaffectés et en exploitation. Le nombre de kilomètres de pipelines dépend de divers facteurs comme la qualité des données, l'état des pipelines et les demandes reçues. La longueur des pipelines peut changer lorsque des données de meilleure qualité sont reçues ou lorsque des exploitants achètent ou vendent des pipelines qui entrent ainsi dans la compétence de la Régie ou en sortent.



Responsabilités essentielles : Ce que la Régie a accompli

Surveillance de la sécurité et de l'environnement

La Régie de l'énergie du Canada œuvre pour les Canadiens afin d'assurer l'acheminement sûr et efficace de l'énergie par pipeline et ligne de transport d'électricité partout au pays. Elle s'acquitte de cette fonction en établissant et en faisant respecter les attentes en matière de réglementation à l'égard des sociétés tout au long du cycle de vie – construction, exploitation et cessation d'exploitation – des infrastructures énergétiques de ressort fédéral.

La Régie veille à l'application de normes de sécurité et environnementales comptant parmi les plus strictes au monde, mais sa surveillance va bien au-delà de la seule conformité. Elle favorise le recours aux pratiques exemplaires pour réduire les risques de préjudice et s'attend à ce que les sociétés adoptent de nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de leurs systèmes de gestion en vue de prévenir les dommages. Les sociétés réglementées sont tenues de se doter de programmes de gestion des situations d'urgence, y compris un solide programme de formation permanente à l'intention des services de police et d'incendie, des établissements de santé, des autres organismes et des personnes qui vivent ou travaillent à proximité du pipeline. Elles doivent également collaborer avec toutes les personnes qui vivent et travaillent à proximité des pipelines, y compris les peuples autochtones, les membres du public, les entrepreneurs, les propriétaires fonciers et les municipalités, afin de faire la promotion des méthodes de travail sécuritaires et des mesures à prendre pour prévenir les dommages aux pipelines.

Engagement de la Régie

- Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.

L'engagement de la Régie à assurer la sécurité des personnes est au cœur de son identité et de son travail. Les sociétés réglementées doivent prévoir, gérer et atténuer toute atteinte éventuelle à la sécurité ou à l'environnement pendant le cycle de vie de leurs installations énergétiques.



Mesure de rendement	Cible	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022
Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées	0	7 ³	12	22 ⁴
Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l'environnement	0	2	7 ⁴	20 ⁵
Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes	<15 %	12 %	11 % ⁴	10 %

Activités de vérification de la conformité

La prévention des dommages est la pierre angulaire de la Régie pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement.

L'objectif de la Régie consiste à éliminer complètement les incidents, et donc à éviter tout préjudice aux personnes ou à l'environnement liés à l'infrastructure qu'elle réglemente. Elle a recours à une approche fondée sur le risque pour planifier et mener ses activités de vérification de la conformité (« AVC »). Lorsque les activités des sociétés réglementées sont susceptibles de causer des préjudices importants aux personnes ou à l'environnement, elle renforce sa surveillance au moyen d'activités de mobilisation, d'inspections, d'enquêtes, d'audits et de mesures d'exécution, au besoin.

En plus des AVC, la Régie assure une surveillance par d'autres moyens, notamment les suivants :

- Analyse des causes premières des incidents pour s'assurer que les mesures correctives ou préventives appropriées sont mises en place.
- Examen des documents relatifs aux conditions des autorisations pour s'assurer que les sociétés prennent les mesures nécessaires pour s'y conformer.
- Intervention en cas d'urgence pour veiller à ce que les sociétés assurent la sécurité des personnes et réduisent au minimum les dommages à l'environnement.
- Examen des avis d'activités d'exploitation et d'entretien dans le cadre de la surveillance continue des installations en exploitation.
- Examen des avis de contamination pour surveiller la façon dont les sociétés gèrent la contamination et mènent les activités d'assainissement.

En 2021-2022, la Régie a mené 239 activités de vérification de la conformité, dont les suivantes :

107
Inspections



18
Exercices d'intervention d'urgence

30
Réunions d'évaluation de la mise en œuvre

6
Rapports d'audit des systèmes de gestion

60
Réunions d'échange d'information

16
Réunions d'examen préalable de la conformité

2
Examens des manuels

3 La Régie produit des rapports à partir d'une base de données en direct et y inclut tous les événements signalés au cours de l'exercice. À mesure que les sociétés réglementées communiquent des informations sur un événement ou que le personnel de la Régie valide les données, l'état d'un événement peut passer de « à signaler » à « à ne pas signaler », ou vice versa.

4 Le nombre d'incidents signalés a augmenté de 42 %, la plupart étant liés aux inondations en Colombie-Britannique.

5 Cette augmentation est liée à la hausse des activités de construction. Environ 65 % des événements sont survenus pendant la construction, la plupart en raison de rejets de sédiments ou de boues de forage. La Régie continue de mettre en œuvre plusieurs activités de surveillance pour atténuer les risques, notamment en tenant des réunions ciblées avec certaines sociétés et en modifiant les plans de conformité à mesure que surviennent des incidents.

Surveillance autochtone

La Régie s'engage à faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones et à trouver de nouveaux moyens de les inclure dans la surveillance de l'infrastructure sous réglementation fédérale. Elle continue d'accroître la participation des surveillants autochtones à ses activités de vérification de la conformité, ce qui renforce la confiance des peuples autochtones et sa surveillance de l'environnement et de la sécurité. Pour améliorer sa surveillance, la Régie a mis sur pied un programme de transition pour les surveillants autochtones, qui leur a donné l'occasion de se joindre à elle à titre d'agents de conformité à la réglementation formés pour éventuellement devenir des inspecteurs désignés.

En 2021-2022 :

- Le taux de conformité aux conditions rattachées aux autorisations visant des installations a été de 99 %.
- 2 309 conditions actives
- 1 858 documents déposés après l'approbation auprès de la Régie et de la Commission
- 484 avis d'activités d'exploitation et d'entretien ont été examinés dans le cadre de la surveillance continue des installations en exploitation.

100e activité de vérification de la conformité menée avec les surveillants du CCSA du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

La Régie a terminé sa 100e activité de vérification de la conformité avec des surveillants du CCSA du projet TMX. Il s'agit d'un jalon important pour le CCSA et la Régie. Les conseils du CCSA du projet TMX et la collaboration avec les surveillants autochtones ont enrichi les activités de vérification de la conformité de la Régie. Cette année, le programme de surveillance autochtone a mis l'accent sur les sites d'importance pour les Autochtones le long des tracés pipeliniers. La Régie a travaillé en étroite collaboration avec le CCSA du projet TMX et les surveillants autochtones pour prendre en compte les facteurs liés à la confidentialité des sites d'importance pour les Autochtones et les effets éventuels du projet sur ces sites. De nombreux ateliers ont été organisés pour redéfinir la façon dont ces sites doivent être protégés et dont les sociétés doivent mobiliser les communautés touchées. Suite à ces ateliers, Trans Mountain a amélioré les processus et la transparence liés aux découvertes fortuites pendant le projet.

Programme de surveillance autochtone de la Régie pour le réseau de Nova Gas Transmission Ltd.

Le déploiement de la première phase du [programme de surveillance autochtone de la Régie](#) s'est poursuivi avec la mise en place de contrats permettant la participation de surveillants autochtones aux activités de surveillance et de conformité en matière de sécurité et d'environnement pour le réseau de NGTL.

La Régie a lancé la deuxième phase de son programme de surveillance autochtone au deuxième semestre de 2021 en lançant un processus de demande d'expression d'intérêt en octobre 2021, et un processus de demande d'offres à commandes en janvier 2022. La demande d'expression d'intérêt a été distribuée à 86 communautés autochtones afin de les mobiliser, de mesurer leur intérêt à participer au programme et de fournir de l'information sur le processus d'approvisionnement de la Régie. Le processus de demande d'offre à commandes a été lancé en janvier 2022 pour obtenir les services de surveillants autochtones et permettre à ces derniers de se joindre



aux inspecteurs de la Régie dans le cadre de nombreux projets de NGTL, y compris le [projet d'agrandissement de la canalisation principale Edson](#) et le [projet d'agrandissement du couloir nord](#).

Création de l'outil des profils des communautés

En réponse à une demande du CCSA du projet TMX, le personnel de la Régie a collaboré avec les communautés autochtones et le Bureau des partenariats avec les Autochtones de Ressources naturelles Canada (« RNCan »), en tant que coresponsable fédéral, pour mettre au point un outil permettant aux inspecteurs de la Régie et aux surveillants autochtones du CCSA d'accéder à distance à l'information pertinente sur les communautés vivant dans les secteurs où des inspections sont effectuées. Cet outil permet de mettre les surveillants autochtones en contact avec les ressources locales à même de cerner les enjeux et les intérêts des communautés autochtones pouvant avoir une incidence sur leur travail.

Surveillance des mesures correctives

Le plan triennal de surveillance des mesures correctives de la Régie en est à la deuxième année. D'importants progrès ont été réalisés à ce jour, notamment l'examen de 379 des 490 avis de contamination, de la totalité des 66 plans de mesures correctives, de trois des six plans de gestion des risques et de neuf des 31 rapports de clôture. La Régie a produit un rapport interne sur les exigences provinciales en matière de gestion des sites contaminés. Ce rapport contribuera aux conversations de la Régie avec d'autres organismes de réglementation au sujet de la surveillance des sites contaminés et d'éventuelles ententes de surveillance partagée.



Culture de sécurité

La Régie s'est engagée à expliquer en quoi consiste une culture de sécurité et ce que les sociétés peuvent faire pour améliorer la leur. Au cours du dernier exercice, la Régie a lancé un [portail d'apprentissage sur la culture de sécurité](#) qui comprend des lignes directrices sur les évaluations, des apprentissages, un énoncé à jour sur la culture de sécurité, les résultats du sondage annuel et les enseignements issus de deux ateliers organisés par la Régie à l'intention de l'industrie. La Régie a également parrainé un [document de l'Association canadienne de normalisation sur les facteurs humains et organisationnels](#). Ce document a fait l'objet d'une consultation publique, qui s'est terminée en décembre, et en est actuellement à l'étape de la publication finale.

Surveillance financière

Les activités de surveillance financière comprennent la réalisation d'un audit et l'examen des dépôts annuels et des états financiers audités relatifs à la cessation d'exploitation et aux ressources financières. En 2021-2022, un audit au titre de la réglementation financière a été réalisé et un seul audit de cet ordre a été lancé et est toujours en cours. L'audit des limites de responsabilité absolue (« LRA ») réalisé a permis d'examiner les calculs des limites de responsabilité absolue de plusieurs sociétés pipelières en ce qui a trait à leurs besoins en ressources financières afin de confirmer que ceux-ci ont été calculés correctement et conformément aux [Lignes directrices concernant les obligations financières relatives aux pipelines](#). L'audit a donné lieu à une constatation pour Pipelines Trans-Nord Inc., qui fait partie d'un autre dossier en cours devant la Régie. Un deuxième audit ciblé au titre de la réglementation financière portant sur les pratiques et procédures des sociétés en matière de cessation d'exploitation et de mécanismes de prélèvement, comme les fiducies, a été entrepris à la fin de décembre. Cet audit était toujours en cours à la fin du mois de mars. L'[annexe E](#) renferme de plus amples renseignements sur les audits au titre de la réglementation financière.

Intervention à la suite de la rupture du gazoduc de Minell Pipeline Limited à McAuley, au Manitoba

Le 5 octobre 2021, un propriétaire qui effectuait des activités agricoles a heurté un gazoduc et provoqué une rupture. Le gazoduc a été mis hors service, les vannes ont été fermées, la canalisation a été isolée et le gaz a été évacué.

La société a activé son centre des opérations d'urgence et mis sur pied un poste de commandement, qui a déterminé la cause de l'incident, évalué les dommages et élaboré un plan de réparation. La Régie a activé son centre virtuel des opérations d'urgence et a dépêché du personnel sur les lieux. La société a été en mesure de réaliser les réparations et de remettre la canalisation en service en toute sécurité.

Le [Bureau de la sécurité des transports](#) (« BST ») a mené une enquête pour déterminer la cause de la rupture et les facteurs qui y ont contribué. En réponse à l'incident, la Régie a publié en avril 2022 l'[avis de sécurité SA 2022-01 – Épaisseur de couverture dans les zones agricoles](#) en collaboration avec le BST afin d'éviter que d'autres incidents liés aux travaux agricoles et aux infrastructures sous réglementation fédérale ne se produisent.

Des avis de sécurité ont été publiés périodiquement pour informer les secteurs pipelinier, pétrolier et gazier de préoccupations connues en matière de sécurité ou d'environnement afin de prévenir les incidents similaires. Les avis de sécurité mettent en évidence les exigences réglementaires de la Régie qui servent à communiquer ses attentes à l'égard des mesures que doivent prendre les sociétés réglementées pour atténuer tout effet potentiel sur les personnes ou l'environnement.



Révision du Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres

La Régie entreprend la toute première [révision exhaustive de son principal règlement sur la surveillance des pipelines](#), le RPT. Cet exercice comprend des mises à jour visant à harmoniser le RPT avec la LRCE et illustre la façon dont la Régie remplira ses engagements visant à améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. Il indique également comment elle transformera la façon dont elle-même et les sociétés qu'elle réglemente travailleront avec les peuples autochtones tout au long du cycle de vie des installations réglementées. La Réconciliation est un élément central de la révision, qui tire parti du travail important réalisé avec les partenaires autochtones de la Régie, y compris les CCSA.

En décembre 2021, la Régie a lancé la première phase de mobilisation pour la révision du RPT et a collaboré avec les peuples autochtones, les sociétés réglementées et les parties prenantes intéressées partout au Canada pour recueillir des commentaires sur les approches de mobilisation et tester les principaux thèmes d'amélioration.

La Régie a rédigé un [document de travail](#) pour cerner les changements possibles et cibler les activités de mobilisation précoce. Il présente des questions qui visent à recueillir des commentaires, qui contribueront ensuite à l'élaboration des politiques et des règlements. Les sujets abordés comprennent les leçons retenues, la Réconciliation avec les peuples autochtones, la mobilisation et la participation inclusive, la compétitivité à l'échelle mondiale, la sécurité et la protection de l'environnement et la mise en œuvre.

Avec l'aide de l'[Agence d'évaluation d'impact du Canada](#), des fonds ont été mis à la disposition des peuples autochtones pour favoriser leur participation à la première étape de la révision du RPT portant sur le document de travail. Le processus a suscité un intérêt sans précédent, plus de 90 demandes d'aide financière ayant été présentées par des peuples et communautés autochtones de partout au Canada.

Les commentaires reçus à cette étape seront résumés dans un rapport qui devrait être publié à l'hiver 2022-2023 et qui sera accessible sur la [page Web](#) de la Régie consacrée à la révision du RPT. Ces commentaires serviront également à orienter la prochaine étape de la révision.

Surveillance de la construction des projets d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et de Nova Gas Transmission Ltd.

Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (« TMX »)

Au cours de l'exercice 2021-2022, les activités de construction se sont poursuivies dans l'ensemble des chantiers de pose et aires de travail, y compris aux terminaux, aux stations de pompage et au tunnel Burnaby. Les activités de la société et la surveillance du projet par la Régie se sont déroulées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, d'une saison de feux de forêt sans précédent en été et de conditions météorologiques extrêmes qui ont causé des inondations en Colombie-Britannique. La Régie a mené ses activités de surveillance en tenant compte des ordonnances de santé publique en Alberta et en Colombie-Britannique, ainsi que du calendrier de construction de la société. Les inspecteurs de la Régie étant considérés comme des employés essentiels, ils n'étaient pas assujettis aux restrictions de déplacement à l'intérieur et à l'extérieur de la Colombie-Britannique et ont donc pu continuer de mener des inspections.

La Régie a réalisé 50 activités de vérification de la conformité pour le projet TMX, en particulier au cours du présent exercice, y compris des inspections, des exercices d'intervention d'urgence et des réunions sur la conformité. L'examen des dépôts de conformité aux conditions du projet s'est poursuivi tout au long de l'exercice.

Une série d'incidents ont perturbé le projet au cours de l'exercice, dont plusieurs blessures graves et des effets environnementaux négatifs. En plus des inondations en Colombie-Britannique, des pluies abondantes ont inondé le chantier et l'équipement à un franchissement de la rivière Coquihalla. Dans tous les cas, la Régie a assuré un suivi actif des enquêtes de la société et est intervenue au besoin. En août, elle a délivré une [ordonnance d'inspecteur](#) (modifiée par la suite) à Trans Mountain. Les mesures prévues dans cette ordonnance ont été satisfaites le 16 août et le 2 septembre, ce qui a permis la reprise des travaux.

La Régie continuera de tenir la société responsable du respect des conditions du projet et de ses obligations et engagements réglementaires.

Pour en savoir plus sur les approbations réglementaires du projet TMX, veuillez consulter le Rapport annuel 2021-2022 de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada.

Projet NGTL

Les activités de construction du [projet d'agrandissement du réseau de NGTL en 2021](#) (« NGTL 2021 ») se sont poursuivies tout au long de l'exercice 2021-2022. Les activités de la société et la surveillance de la Régie se sont déroulées pendant les vagues successives de la COVID-19 et dans le respect des mesures de santé publique en vigueur en Alberta et dans chaque région.

La Régie a réalisé 19 activités de vérification de la conformité pour le projet NGTL 2021, notamment des inspections, des exercices d'intervention en cas d'urgence et des réunions sur la conformité. Des surveillants autochtones ont pris part à 14 de ces activités.

Activités de mobilisation pour le projet NGTL

La Régie a organisé des rencontres avec les peuples et les communautés autochtones touchés par les projets nouvellement approuvés de NGTL afin de favoriser le partage d'informations et la résolution des problèmes en temps opportun. En créant avec eux des liens de façon proactive, la Régie espère gagner leur confiance en repérant et en réglant rapidement les problèmes et en leur expliquant les rôles et responsabilités de la Régie pendant la construction et l'exploitation des pipelines.

La Régie a également organisé plusieurs séances techniques avec les parties prenantes et les peuples autochtones touchés par les projets nouvellement approuvés de NGTL, dont NGTL 2021, le projet d'agrandissement de la canalisation principale Edson et le projet d'agrandissement du couloir nord. Ces séances visaient à favoriser un dialogue bilatéral avec ces groupes et à les sensibiliser aux rôles et responsabilités de la Régie pendant la construction et l'exploitation des pipelines.

Processus décisionnel sur les projets énergétiques

Le mandat de la Régie consiste notamment à prendre des décisions ou à formuler des recommandations au gouverneur en conseil (« GEC ») relativement aux demandes et aux évaluations environnementales en appliquant des processus prévisibles et opportuns. Les demandes portent sur des pipelines et les installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et importations d'énergie, des activités d'exploration pétrolière et gazière et de forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada, ainsi que de futurs projets d'énergie renouvelable extracôtière. Les décisions et les recommandations reposent sur des processus justes et inclusifs, appuyés par l'aide financière offerte par la Régie aux participants, les services de règlement des plaintes relatives aux questions foncières et les activités de consultation de la Couronne. Quand un projet énergétique atteint la fin de sa vie utile, la Régie évalue la demande de cessation d'exploitation pour s'assurer que l'opération se fera de façon sécuritaire et responsable sur le plan environnemental.

La Commission a plusieurs responsabilités, dont celle de rendre des décisions sur les demandes relatives aux droits et tarifs et sur les demandes visant des pipelines de moins de 40 km. Les demandes concernant des pipelines de plus de 40 km doivent être approuvées par le GEC sur la base d'une recommandation de la Commission. Les demandes visant des projets comportant une nouvelle emprise de plus de 75 km doivent faire l'objet d'un processus d'examen intégré dirigé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Pour un complément d'information sur les décisions et les recommandations de la Commission, veuillez consulter le [site Web de la Régie](#).

La Régie s'assure que ses décisions reposent sur les meilleurs éléments de preuve possible et les observations de divers groupes de partout au Canada.

Bien qu'elle s'acquitte de ses obligations de façon indépendante, la Commission fait partie de la Régie et contribue à la réalisation de la mission générale de l'organisme. La Commission peut exiger ou recommander que certaines conditions soient rattachées à l'approbation d'un projet. Les conditions peuvent porter sur la protection de l'environnement, la mobilisation des populations autochtones, la gestion des situations d'urgence ou des questions techniques et de sécurité. La LRCE expose la façon dont les projets énergétiques sont examinés par la Commission. La loi met l'accent sur la mobilisation précoce et la participation significative lors de l'évaluation des projets, en particulier pour les peuples autochtones, et prévoit l'examen obligatoire des connaissances autochtones et des effets éventuels d'un projet sur les droits des peuples autochtones.

Pour un complément d'information sur les décisions et les recommandations de la Régie à l'intention du GEC, veuillez consulter le Rapport annuel 2021-2022 de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada.

Engagement de la Régie

- Les processus décisionnels visant les projets énergétiques sont justes, opportuns, transparents et accessibles.



Sommaire des résultats en matière de rendement – Processus décisionnels

Mesure de rendement	Cible	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022
Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale	0 %	0 %	0 %	0 %
Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service	100 %	100 %	97 % – Délais prescrits 100 % – Normes de service	100 % – Délais prescrits 80 % – Normes de service
Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents	75 %	79 %	80 %	89 %
Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel	90 %	100 %	100 %	94 %

Demandses visant des droits et tarifs

La Commission a rendu des décisions relativement à plusieurs demandes portant sur des droits et tarifs, notamment la [demande d'Enbridge visant la passation de marchés pour le réseau principal au Canada, le service de transport garanti – lié sur la canalisation principale North Montney de NGTL](#), la [demande de Secure Energy visant le service de transport sur le pipeline Westspur](#), la [demande de Campus Energy visant les droits et les conditions de service applicables au réseau pipelinier Suffield](#) et la [demande de Canadian Natural Resources Ltd visant l'accès et les droits](#).

La demande d'Enbridge visant la passation de marchés pour le réseau principal au Canada était la première demande déposée par un des grands oléoducs canadiens existants pour solliciter, en l'absence de tout projet d'envergure, l'allocation d'une part importante de sa capacité sous forme de contrats à long terme. Elle comportait également un processus d'audience unique, auquel ont participé 39 intervenants et au cours duquel le contre-interrogatoire oral a été mené dans un environnement virtuel. La Commission a rejeté la demande d'Enbridge visant la conclusion de contrats à long terme pour 90 % de la capacité de sa canalisation principale au pays. Elle a fait remarquer que la proposition aurait entraîné un changement majeur pour l'acheminement du pétrole de l'Ouest canadien à l'extérieur de cette région alors que les commandes mensuelles à cet effet auraient chuté à moins de 20 % de la capacité pipelinrière totale.

En décembre 2021, la Régie a entrepris l'examen des coûts estimatifs de la cessation d'exploitation et des mécanismes de prélèvement et de mise de côté de fonds pour 2021.

Consultations de la Couronne

La démarche de la Régie en matière de [consultation de la Couronne](#) prend en compte le processus de Réconciliation en cours dans le cadre du processus décisionnel relatif aux projets énergétiques. La Régie mène ses activités de coordination des consultations de la Couronne conformément aux obligations et aux engagements de la Couronne, notamment aux termes de la Déclaration des Nations Unies, des appels à l'action de la [Commission de vérité et réconciliation](#) et des [Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#).

Tout au long de l'exercice 2021-2022, la Régie a continué d'élaborer et d'améliorer sa démarche en matière de consultation de la Couronne. Le processus d'audience de la Commission est le principal forum de consultation des communautés autochtones. La Régie mène des activités de consultation distinctes, mais intégrées, pour compléter et bonifier la participation des peuples autochtones. La mise en place du modèle et les commentaires des communautés autochtones, du conseil d'administration, du CCA et de la Commission ont permis de dégager de nombreux enseignements.

La Régie a vécu plusieurs premières en 2021-2022 en matière de consultation de la Couronne, y compris les suivantes :

- les premières observations de la Couronne dans le cadre d'un processus décisionnel devant la Commission pour le tracé de rechange ouest du projet TMX;
- les deux premières demandes présentées aux termes de l'article 183 pour lesquelles les activités de consultation de la Couronne étaient menées par la Régie : le projet de livraison parcours ouest en 2023 de NGTL et le projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique de NorthRiver Midstream;
- la première fois que la Régie a répondu à des demandes de renseignements présentées par des intervenants autochtones relativement à une demande de consultation de la Couronne.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le coordonnateur des consultations de la Couronne de la Régie a rencontré 21 communautés autochtones pour le projet de livraison parcours ouest en 2023 afin d'engager un dialogue sur les effets éventuels du projet visé par la demande sur les droits et les intérêts des peuples autochtones. Ce travail se poursuit en 2022-2023, alors que les consultations de la Couronne sur le projet visent dorénavant à appuyer le processus décisionnel du gouverneur en conseil. En ce qui concerne le [projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique de NorthRiver Midstream](#), les consultations de la Couronne menées en 2021-2022 ont mis l'accent sur l'établissement de relations avec les 35 communautés autochtones figurant sur la liste de la Couronne. Le coordonnateur poursuit ses consultations auprès des communautés autochtones, et ses activités appuieront et compléteront les consultations qui ont lieu pendant le processus d'audience de la Commission.

La Régie a également développé ses réseaux de consultation de la Couronne avec d'autres autorités fédérales, comme [Environnement et Changement climatique Canada](#) et [Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada](#), afin de favoriser l'élaboration d'une réponse pangouvernementale aux répercussions sur les communautés autochtones. La Régie a notamment établi des relations avec des interlocuteurs opérationnels clés des autorités fédérales afin d'appuyer les consultations de la Couronne pour le [projet de livraison parcours ouest en 2023 de NGTL](#) et le projet

de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique de NorthRiver Midstream, et a soulevé des questions de politique transversales auprès des comités d'évaluation d'impact.

Programme d'aide financière aux participants

Le [Programme d'aide financière aux participants](#) (« PAFP ») facilite la participation de tous les intervenants admissibles aux audiences publiques, celle des peuples autochtones aux activités de mobilisation précoce, ainsi que celle des personnes prenant part aux activités du coordonnateur des consultations de la Couronne pendant le processus d'audience de la Commission. En mars 2021, la Régie a mis à jour les conditions du PAFP pour permettre le financement des audiences dans le Nord et les activités de consultation de la Couronne. Elle a aussi permis l'octroi de subventions pour le financement à faible risque, comme la mobilisation précoce, et autorisé des frais d'administration de 15 % pour les bénéficiaires autochtones. En décembre 2021, les plafonds d'aide financière ont été révisés pour répondre à l'évolution des besoins et permettre la participation à de nouveaux types d'audiences et d'activités de consultation de la Couronne.

Ces changements au PAFP ont une incidence réelle. Un bénéficiaire a déclaré ce qui suit :

[Traduction] « Le programme d'aide financière est très utile. Il favorise la participation de la Nation, et le personnel a été formidable. Il est agréable de constater la souplesse de l'entente de contribution et de voir les priorités budgétaires changer. Continuez votre excellent travail! »

Au moment du sondage, 98 % des bénéficiaires se sont dits satisfaits du PAFP. Au cours du dernier exercice, 92 % de l'aide financière a été versée et 94 % des nouveaux montants ont été accordés à des peuples autochtones qui ont participé à titre d'intervenants aux travaux de la Commission ou aux activités de coordination des consultations de la Couronne.

Mise à jour du *Guide de dépôt*

[La révision des exigences techniques](#) énoncées dans le *Guide de dépôt* de la Régie a été amorcée, et une période de consultation publique a été prévue pour chacune des sections mises à jour techniques.

La mise à jour des sections traitant de la cessation d'exploitation et la désaffectation a été finalisée, et plusieurs autres portant sur l'approvisionnement et les marchés, la confidentialité et les demandes de modification ont été publiées pour commentaires. Les mises à jour techniques se poursuivront tout au long de 2022 et 2023.

Tableaux de bord des demandes

Des tableaux de bord des demandes ont été créés sur les sites Web de la Régie consacrés aux projets pour les audiences publiques, y compris le [projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique](#). Ces nouveaux outils offrent aux participants une meilleure vue d'ensemble du calendrier du processus d'audience, des étapes à venir et des mesures à prendre à chacune d'elle, en plus de les aider à accéder facilement à l'information qui leur permettra de participer efficacement et de communiquer leurs points de vue et leur preuve. Les futures versions seront reliées directement aux documents d'audience pertinents et aux cartes numériques.



Information sur l'énergie

La Régie recueille, analyse et publie des renseignements sur l'offre et les marchés énergétiques, sur les sources d'énergie ainsi que sur la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité. Elle assure également un suivi de ces renseignements.

La Régie joue un rôle primordial dans la diffusion d'une information opportune et pertinente aux Canadiens et se situe à l'avant-garde en matière de surveillance et d'analyse des marchés de l'énergie. Le personnel contribue aux audiences réglementaires sur les projets pipeliniers au Canada, fait des projections modélisées de l'offre et de la demande en énergie au Canada et publie à l'intention des Canadiens des rapports et des analyses qui les aident à faire des choix éclairés en matière d'énergie.

Engagement de la Régie

- Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.
- Les Canadiens disposent des possibilités de collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information publiés par la Régie.



Le rythme croissant des changements sur les marchés énergétiques canadien et mondial, et dans les politiques climatiques, indique que le besoin d'analyses à jour sur les tendances en matière d'énergie est plus grand que jamais, et la Régie est prête à relever ce défi.

Sommaire des résultats en matière de rendement – Information sur l'énergie

Mesure de rendement ⁶	Cible	Résultat 2021-2022
Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions	Description	Les Canadiens ont utilisé les publications de la Régie dans divers domaines de connaissances, notamment l'énergie, les politiques et les soins de santé. Au cours du dernier exercice, les sujets liés aux émissions, aux énergies renouvelables et à la sécurité énergétique ont été les plus souvent cités ou consultés.
Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie	85	85

⁶ Comme il s'agit d'un nouvel indicateur en vigueur à la fin de l'exercice 2021-2022, la comparaison d'une année à l'autre n'est pas disponible.

Enrichissement du dialogue sur l'énergie au Canada

La Régie produit une analyse neutre et factuelle pour éclairer le dialogue sur l'énergie au Canada. En donnant accès à des données et à des informations pertinentes, précises et opportunes sur l'énergie, la Régie contribue au dialogue public sur les questions énergétiques et à la prise de décisions par les Canadiens, les gouvernements, l'industrie et les autres parties prenantes.

Le [rapport Avenir énergétique du Canada en 2021 – Projections de l'offre et de la demande énergétiques à l'horizon 2050](#) (« Avenir énergétique 2021 ») et les nouveaux produits d'information sur les installations réglementées par la Régie font partie des analyses sur l'énergie les plus en vue publiées par la Régie au cours de l'exercice 2021-2022.

Le *rapport Avenir énergétique 2021* présente les perspectives à long terme de la Régie en matière d'offre et de demande d'énergie au Canada. L'élaboration de ce rapport a fait l'objet d'une vaste mobilisation et s'est appuyée sur les commentaires et les conseils d'organisations non gouvernementales, de spécialistes universitaires et d'experts œuvrant à d'autres paliers de gouvernement et dans l'industrie. Au dernier exercice, la Régie a élaboré pour la première fois une modélisation d'un bilan zéro pour l'électricité. Pour ce faire, elle a étudié six scénarios pour le secteur de l'électricité dans un monde sans émissions. Le rapport a suscité un dialogue fructueux – dans les médias traditionnels, dans les réseaux sociaux et parmi les spécialistes – sur l'avenir de l'énergie au Canada. Après la publication d'*Avenir énergétique 2021*, l'honorable Jonathan Wilkinson, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Régie, a écrit [une lettre](#) à la présidente du conseil d'administration de la Régie, Cassie Doyle, pour demander à la Régie d'entreprendre une analyse de scénarios entièrement modélisés de l'offre et de la demande de tous les produits énergétiques en vue d'atteindre la carboneutralité au Canada d'ici 2050. Cette dernière a accueilli favorablement cette opportunité et a confirmé (voir sa [réponse](#) complète) que le prochain rapport sur l'avenir énergétique du Canada renfermerait ces nouvelles informations.

La Régie travaille de manière collaborative pour fournir l'information sur l'énergie dont le public et l'industrie ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

La Régie continue d'investir dans la compilation et la publication de données sur le rendement en matière de sécurité et d'environnement ainsi que de facteurs économiques des pipelines et des lignes de transport d'électricité de son ressort. Ces données sont publiées dans divers formats pour rejoindre un large public, que ce soit des fichiers de données ouvertes ou des visualisations interactives. Au cœur de cet effort se trouve le portail Web des [profils pipeliniers](#), un guichet unique qui offre des renseignements détaillés et des données régulièrement mises à jour sur les principaux oléoducs et gazoducs relevant de la Régie.

Au cours de l'exercice 2021-2022, plusieurs éléments importants ont été ajoutés aux profils pipeliniers. Par exemple, deux nouveaux tableaux de bord ont été ajoutés à la section Sécurité et environnement de chaque profil pipelinier afin de fournir des statistiques sommaires et des visualisations des sites contaminés et des activités d'assainissement, d'exploitation et d'entretien. De plus, un nouveau profil a été créé pour la canalisation 9 d'Enbridge. Grâce à cet ajout, les profils pipeliniers contiennent maintenant des données complètes sur 92 % du nombre total de kilomètres de pipelines réglementés par la Régie.

En juin, la Régie a publié le rapport [Réseau pipelinier du Canada en 2021](#), qui donne un aperçu des principaux réseaux pipeliniers du Canada servant au transport de trois produits énergétiques, soit le pétrole brut, le gaz naturel et les liquides de gaz naturel. Ce rapport présente les tendances récentes du marché, la capacité pipelinrière et les niveaux d'utilisation, ainsi que des analyses sur la réglementation économique des pipelines par la Régie.

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Régie a communiqué de nombreux produits d'information, rapports et statistiques sur l'énergie, dont ce qui suit :

- 29 nouveaux produits d'information sur l'énergie mis en ligne;
- 12 rapports et 17 articles *Aperçu du marché*;
- Plus de 1,3 million d'accès aux pages Web d'information sur l'énergie;
- 132 réponses à des demandes de renseignements;
- 85 activités de collaboration avec des parties prenantes du secteur de l'énergie;
- 135 utilisations de l'information sur l'énergie et les pipelines de la Régie dans de grandes publications en ligne.

Collaboration accrue – Élargissement de la portée de la Régie

Les décideurs, les organismes de réglementation et les parties prenantes doivent disposer d'informations de grande qualité sur l'énergie pour aider le Canada à effectuer sa transition vers une économie sobre en carbone. Pour cette raison, en 2021-2022, la Régie s'est efforcée d'établir des liens plus étroits et de renforcer la collaboration avec les parties prenantes et ses partenaires.

La Régie a collaboré avec d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des institutions nationales et internationales afin d'élargir la portée de l'expertise de la Régie en matière d'information sur l'énergie et de bonifier l'offre d'information en la matière au Canada.

La Régie collabore avec le [Centre canadien d'information sur l'énergie](#) (« CCIE ») pour simplifier l'accès aux données sur l'énergie du Canada. Le CCIE est un partenariat entre [Statistique Canada](#) et [RNCAN](#), auquel collabore Environnement et Changement climatique Canada et la Régie.

En juin 2021, la Régie et Statistique Canada ont publié conjointement le rapport « [Exportations de pétrole brut du Canada : rétrospective des 30 dernières années](#) ». Ce rapport combinait les données des deux ministères pour mettre en lumière les facteurs qui ont influé sur l'évolution des exportations canadiennes de pétrole brut. Il mettait également en relief leur incidence sur la balance commerciale canadienne, la production de pétrole brut et les investissements dans l'industrie.

En janvier 2022, un [protocole d'entente entre la Régie et Transports Canada](#) a été signé dans le cadre de la stratégie du CCIE afin de regrouper des programmes de données gouvernementaux reconnus pour favoriser une prise de décision fondée sur des données.



Mobilisation

La mobilisation joue un rôle essentiel dans l'efficacité de la Régie sur le plan de la réglementation, dans l'élaboration de ses programmes et dans le respect de ses priorités stratégiques. La Régie s'emploie à mettre en œuvre un modèle de mobilisation axé sur l'établissement de relations, l'écoute des Canadiens et la diffusion de l'information pour relever et corriger les problèmes dans un esprit de collaboration, en améliorant continuellement ses façons de faire.

Le maintien de ce dialogue, et l'information qu'elle en retire, aide la Régie et ses partenaires à rendre des décisions et à formuler des recommandations plus judicieuses qui favorisent la sécurité et la protection de l'environnement, l'efficacité réglementaire, la compétitivité économique, la diffusion des

connaissances en matière d'énergie et la transparence dans tous les aspects de son travail. La Régie déploie également des efforts pour lancer la mobilisation plus tôt que par le passé afin d'intégrer plus efficacement les commentaires recueillis aux étapes de la planification des projets et des initiatives.

Engagement de la Régie

- L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influence les décisions et le travail de la Régie.
- Les peuples autochtones et les parties prenantes fournissent des commentaires indiquant que la mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada est porteuse de sens.

Sommaire des résultats en matière de rendement – Mobilisation

Mesure de rendement ⁷	Cible	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022
Preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie.	Description	La BC Oil and Gas Commission (la « BCOGC ») et la Régie ont mené à terme un projet pilote d'un an dans le cadre du programme de liaison avec les Autochtones. Chaque PDG a signé une entente de service et la Régie a effectué un transfert de 150 000 \$ à la BCOGC. La participation de la Régie au projet créera de nouvelles occasions de collaboration avec les communautés autochtones et les organismes provinciaux participants à mesure que seront établis des partenariats et des relations porteurs de sens.	Reconnaissant que son processus de participation actuel pourrait être plus accessible, la Régie a entrepris des consultations ciblées pour appuyer l'élaboration d'une version améliorée du portail de participation . La Régie a continué d'intégrer les leçons tirées du travail avec les CCSA et des activités de mobilisation menées auprès des peuples autochtones. Par exemple, les préoccupations entourant les sites d'importance pour les Autochtones ont incité la Régie et les sociétés réglementées à modifier la façon dont les découvertes fortuites ⁸ de patrimoine culturel sont protégées. Un nouveau portail des profils des communautés a été élaboré conjointement et un programme de transition pour les surveillants autochtones a été mis sur pied.
Pourcentage des participants aux activités de mobilisation qui affirment que celle-ci était porteuse de sens.	75 %	80 %	72 % ⁹

7 Nouvel indicateur en vigueur à la fin de l'exercice 2020-2021.

8 Les découvertes fortuites comprennent les objets du patrimoine culturel qui sont trouvés de façon inattendue pendant la mise en œuvre d'un projet.

9 Les résultats du sondage n'ont pas atteint la cible. Les commentaires indiquaient qu'il fallait accorder plus de temps à la mobilisation, mieux expliquer comment la rétroaction serait utilisée et favoriser davantage le dialogue.

Mobilisation des peuples autochtones et des parties prenantes

La Régie s'efforce de mobiliser divers groupes sur les décisions qui les touchent directement. Dans le cadre du programme de mobilisation des parties prenantes et du programme de mobilisation des Autochtones, la Régie aide l'ensemble de l'organisation à organiser des activités de mobilisation adaptées aux relations uniques qu'elle entretient avec les personnes touchées par son travail, en particulier les peuples autochtones, les propriétaires fonciers et l'industrie.

Bien que la pandémie ait encore perturbé les activités de mobilisation l'an dernier, la Régie a fait de grands progrès dans la mise en place de programmes, l'établissement de relations et l'intégration des apprentissages dans son approche.

La Régie a continué d'apprendre comment mener ses activités de mobilisation différemment, dans un environnement essentiellement virtuel. Cela nous a permis de mener des activités plus inclusives et plus fréquentes, car nous n'étions pas entravés par les restrictions liées à la pandémie, les budgets de déplacement et les contraintes de temps.

La Régie est déterminée à étudier comment elle pourrait améliorer sa démarche de planification et d'exécution des activités de mobilisation à l'échelle de l'organisation, et comment elle pourrait mieux les coordonner pour optimiser la participation de l'industrie, des peuples autochtones et des parties prenantes. L'amélioration de la coordination et de la planification est une priorité clé, car les participants ont indiqué à la Régie que leur capacité à participer à de nombreuses initiatives de mobilisation était limitée, tant sur le plan du budget que des ressources.

Mobilisation des Autochtones

Le travail en cours avec les CCSA et le CCA est une étape importante vers l'établissement d'un climat de confiance et la création d'une capacité partagée entre la Régie et les nations et communautés autochtones touchées par l'infrastructure réglementée par la Régie. La Régie est convaincue que la participation accrue des Premières Nations, de la Nation métisse et des Inuits permettra de modifier concrètement son mode de fonctionnement.

De plus, la Régie collabore avec le Cercle du savoir des Aînés, par l'entremise de Centraide, pour obtenir des conseils sur l'intendance des transcriptions d'audiences publiques et des fichiers audio dans lesquels des Nations signataires du Traité 7 fond état au sein du fonds documentaire de la Régie. Des rencontres ont lieu avec des Aînés des cinq Nations visées, soit Piikani, Siksika, Kainai, Stoney-Nakoda et Tsuut'ina, dans le but d'étudier les pratiques exemplaires et de trouver des approches qui pourraient s'appliquer de manière générale.

Consultez la section [Progrès réalisés à ce jour par le CCA](#) pour en savoir plus sur la façon dont ce dernier a contribué aux activités de mobilisation menées par la Régie auprès des Autochtones.

Consultez la section [Surveillance autochtone](#) pour en savoir plus sur la façon dont la Régie fait progresser la Réconciliation et trouve de nouvelles façons d'inclure les peuples autochtones dans ses activités de surveillance.



Mobilisation des parties prenantes

La Régie a entrepris la révision du [Règlement sur le recouvrement des frais](#), notamment pour l'harmoniser à la LRCE et pour respecter ses engagements visant à améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. La Régie a publié un projet de règlement sur son site Web et sur le site *Consultations auprès des Canadiens* afin d'obtenir des commentaires sur les modifications proposées. Celles-ci comprenaient des changements à la répartition des coûts recouverts auprès des pipelines d'hydrocarbures de petite, moyenne et grande taille, ainsi qu'une méthode pour recouvrer des coûts auprès des demandeurs qui ne sont pas réglementés par la Régie et pour les demandes qui sont rejetées et retirées. Les commentaires reçus ont été publiés sur le site Web de la Régie et indiquaient généralement une préférence pour le maintien de la méthode actuelle de répartition des coûts. Une deuxième série de consultations sur le projet révisé de règlement est prévue pour le quatrième trimestre de 2022-2023.

En novembre 2021, la Régie a tenu un atelier virtuel sur la prévention des dommages auquel ont assisté environ 150 personnes provenant de 36 sociétés. L'atelier a mis l'accent sur les données relatives aux infractions au *Règlement sur la prévention des dommages* et sur l'utilisation de ces données pour mieux comprendre et améliorer les programmes de prévention des dommages et leur application par la Régie.

Le [comité consultatif du Groupe chargé des questions foncières « GQF »](#) a continué de faire avancer les trois enjeux stratégiques relevés dans le plan de travail du comité du GQF : la mobilisation des propriétaires fonciers, l'accès des sociétés aux propriétés et les dommages. De plus, le bulletin trimestriel fournit maintenant aux lecteurs des renseignements plus détaillés sur les terrains.





Ce que l'avenir nous réserve

Que réserve l'avenir pour la Régie?

En 2022-2023, la Régie se concentrera sur l'exécution de la deuxième année de son [plan stratégique](#) et sur l'avancement de ses responsabilités essentielles. Tout au long de la mise en œuvre de son plan stratégique, la Régie communiquera ouvertement ses progrès aux Canadiens, en expliquant ce qui a été fait, ce qu'il reste à faire et la voie à suivre.

En proposant une vision et des priorités audacieuses pour l'avenir, le plan stratégique continue d'orienter le travail de la Régie. Le plan établit des priorités stratégiques dans quatre domaines et décrit les objectifs à atteindre pour le prochain exercice :

- **Confiance** – La Régie continuera d'améliorer la façon dont elle communique avec le public, de favoriser un milieu de travail plus inclusif et d'améliorer sa mobilisation auprès des Canadiens et des peuples autochtones.
- **Réconciliation** – La Régie continuera d'écouter les conseils du CCA, de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies dans le cadre de son mandat, de faire progresser le travail des CCSA, de déployer son programme de surveillance autochtone et sa stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones et de promouvoir des stratégies qui amélioreront les compétences culturelles de l'organisation.
- **Compétitivité** – La Régie favorisera les innovations, notamment pour améliorer la clarté des exigences réglementaires, simplifier les processus et adopter de nouvelles approches réglementaires. Elle prévoit également mettre en place sa structure de mobilisation permanente, partager des informations sur les facteurs ESG dans ses publications sur l'énergie et explorer davantage son nouveau rôle de réglementation dans le domaine de l'hydrogène.
- **Innovation en matière de données et de technologie numérique** – La Régie continuera d'investir dans la communauté de pratique des données afin d'encourager l'innovation et d'améliorer la facilité de recherche des documents de réglementation. Plusieurs autres projets clés prévus pour le prochain exercice amélioreront l'accès, l'utilisation et l'analyse des données pour le public.

Ces priorités seront au cœur de toutes les actions que nous entreprenons pour atteindre notre objectif final, qui consiste à mettre en place un système de réglementation de l'énergie qui inspire confiance aux Canadiens.

Annexe A : Biographies

Conseil d'administration



Cassie Doyle, présidente

Cassie Doyle a mené une brillante carrière dans la fonction publique, où elle a occupé des postes de direction dans les trois ordres de gouvernement au Canada, notamment à titre de sous-ministre de RNCan. Elle y a acquis une connaissance approfondie de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et affiche un solide bilan de partenariats efficaces avec des organisations non gouvernementales, des acteurs de l'industrie, des Premières Nations, des administrations publiques et le milieu universitaire. M^{me} Doyle était récemment présidente du groupe d'experts sur la gestion intégrée des ressources naturelles dirigé par le Conseil des académies canadiennes et siégeait au conseil d'administration de l'Alberta Energy Regulator.



George Vegh, vice-président

George Vegh est à la tête du secteur de la réglementation de l'énergie du cabinet d'avocats McCarthy Tétrault au bureau de Toronto et codirecteur de ce même secteur à l'échelle nationale. M. Vegh est professeur associé en droit du secteur énergétique à la Munk School of Global Affairs and Public Policy ainsi qu'à la faculté de droit de l'Université de Toronto. Il était auparavant avocat général à la Commission de l'énergie de l'Ontario.



Alain Jolicœur, administrateur

Alain Jolicœur est membre temporaire à la Régie (auparavant l'Office) depuis 2016. Il cumule plus de 30 ans d'expérience à des postes de direction au sein de la fonction publique fédérale, notamment en tant que président de l'Agence des services frontaliers du Canada. M. Jolicœur est titulaire d'une maîtrise en droit international et administration des douanes de l'Université de Canberra, et diplômé en génie physique et en météorologie. Il détient également un certificat de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'École de gestion Rotman. Il a démissionné du conseil d'administration le 28 février 2022.



Ellen Barry, administratrice

Ellen Barry a été sous-ministre de la province du Nouveau-Brunswick. Fonctionnaire de carrière, elle a été sous-ministre au ministère du Tourisme et des Parcs, au ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, et au Service des ressources humaines de la province. Auparavant, M^{me} Barry a été sous-ministre adjointe au ministère des Ressources naturelles et des Finances. Au cours des années qu'elle a passées à la fonction publique, elle a eu l'occasion de collaborer étroitement avec des groupes multilatéraux. Depuis qu'elle est à la retraite, M^{me} Barry a accepté des mandats de consultation au Nouveau-Brunswick et a travaillé auprès de l'Institut d'administration publique du Canada. Elle est diplômée de l'Université du Nouveau-Brunswick.



Melanie Debassige, administratrice

Melanie Debassige compte plus de 20 ans d'expérience dans le domaine du développement économique autochtone et détient le titre d'administratrice de société agréée. Elle est actuellement directrice générale de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation et siège au conseil d'administration de l'Agence ontarienne des eaux. Elle a été chef du personnel de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique et représentante élue de la Première Nation M'Chigeeng. M^{me} Debassige est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Cape Breton et diplômée du Programme de perfectionnement des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'École de gestion Rotman.



Karim Mahmud, administrateur

Karim Mahmud a connu une carrière de 30 ans comme avocat de premier plan dans le domaine de l'énergie au Canada et à l'étranger. Originaire de l'Alberta et diplômé en droit de l'Université d'Oxford et de l'Université Dalhousie, M. Mahmud a exercé dans de grands cabinets d'avocats à Calgary, Londres, Hong Kong et Dubaï. Plus récemment, il a été associé et chef de l'énergie et de l'infrastructure pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique dans un important cabinet d'avocats international. Il possède une vaste expérience dans la réalisation de grands projets énergétiques, d'infrastructure et de privatisation au Canada et dans plus de 45 pays. Il a notamment établi la structure de partenariats d'investissement autochtones novateurs et de projets durables conformes aux principes ESG.



François Tanguay, administrateur

François Tanguay œuvre dans le domaine de l'environnement depuis plus de 45 ans. Cofondateur des AmiEs de la Terre de Québec, il a été directeur général de Greenpeace Québec de 1992 à 1997, où son travail était axé sur les enjeux liés aux changements climatiques.

Nommé juge administratif à la Régie de l'énergie du Québec en 1997, M. Tanguay a occupé ce poste jusqu'en 2007. Il a ensuite été nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec. En 2008, le ministre des Ressources naturelles du Québec lui a demandé d'aider à mettre sur pied une coalition visant à faire la promotion du bois dans tous les secteurs de la construction. À titre de directeur et principal porte-parole de la Coalition Bois Québec, M. Tanguay a travaillé en étroite collaboration avec des décideurs et des investisseurs de tous les niveaux.

En juillet 2011, il a été nommé pour un mandat de 30 mois au sein du comité d'experts chargé d'effectuer une évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste. Au cours des dernières années, il a travaillé à des projets humanitaires en Afrique du Sud, et au Pérou avec Oxfam-Québec.

Auteur d'essais sur des questions environnementales, dont trois sur le logement écologique, M. Tanguay a été chroniqueur pendant cinq ans pour *The Sherbrooke Record* sur les questions environnementales. Il a été conseiller auprès de représentants élus, d'entreprises privées et de syndicats.



Karen Leibovici, administratrice

Karen Leibovici possède des antécédents professionnels en gestion du personnel, en relations de travail et en travail social. Elle compte plus de 20 années d'expérience en politique et dans la fonction publique à titre de députée à l'Assemblée législative de l'Alberta et de conseillère municipale à Edmonton. Le travail de Mme Leibovici au conseil municipal a porté sur bon nombre d'enjeux importants en matière de politique publique. Elle a de plus dirigé de nombreuses initiatives à l'échelle de la ville. Elle a siégé à deux reprises à l'Edmonton Police Commission et a été vice-présidente de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC. Elle a aussi été membre du conseil d'administration du Municipal Government Board de l'Alberta. De plus, M^{me} Leibovici a occupé des postes de direction au sein de différentes organisations. Elle a notamment été présidente de la Fédération canadienne des municipalités, présidente du Fonds municipal vert et présidente de l'Alberta Association of Former MLAs. Elle est titulaire d'une maîtrise en travail social et d'un diplôme d'études supérieures en gestion.

Présidente-directrice générale



Gitane De Silva, présidente-directrice générale

Gitane De Silva est devenue PDG de la Régie en août 2020. Elle était auparavant conseillère spéciale à la société TransAlta. M^{me} De Silva a été haute représentante de l'Alberta aux États-Unis et sous-ministre des Relations internationales et intergouvernementales de l'Alberta.

Avant de se joindre à la fonction publique de l'Alberta, M^{me} De Silva a passé 12 ans au service extérieur du Canada à titre de spécialiste des relations canado-américaines, notamment à titre de consule générale du Canada à Chicago et de conseillère (Environnement et Pêches) à l'ambassade du Canada à Washington, D.C. Elle a également été sous-ministre responsable de la Condition féminine Canada.

M^{me} De Silva est titulaire d'un baccalauréat en relations internationales de l'Université de la Colombie-Britannique et a reçu le prix World of Difference de The International Alliance for Women en 2013.

Comité consultatif autochtone



Chef tribal Tyrone McNeil, président

Le chef tribal Tyrone McNeil fait partie de la Nation Stó:lō et est membre de la bande de Seabird Island. Il possède une vaste expérience dans l'avancement des langues et de l'éducation des Premières Nations, dans la collaboration avec les Premières Nations de partout au pays, et dans l'élaboration d'ententes et de partenariats avec le gouvernement. Le chef tribal McNeil gère une société de construction de Première Nation qui emploie jusqu'à 70 Autochtones, spécialisés en santé et sécurité opérationnelles, en vérification sécuritaire, en gestion des ressources humaines et en exploitation et budgétisation dans le secteur de la construction civile et des pipelines.

Le chef tribal McNeil travaille en étroite collaboration avec le CCSA du projet TMX, notamment au sein de plusieurs comités directeurs et sous-comités, en vue d'améliorer les pratiques des organismes de réglementation en fonction de la Déclaration des Nations Unies, et de faire progresser la Réconciliation. Il occupe de nombreux postes de leadership : président du Conseil tribal Stó:lō; président du comité directeur de l'éducation des Premières Nations; représentant de la Colombie-Britannique au comité des chefs de l'Assemblée des Premières Nations sur l'éducation; président du secrétariat de planification d'urgence; président du Seabird College; président de la Sqewqel (Seabird) Development Corporation; président de longue date de l'Union of British Columbia Indian Chiefs.

Le chef tribal Tyrone McNeil est un chasseur, pêcheur et cueilleur actif; il veut enseigner à ses quatre petits-enfants comme il a lui-même appris.



Kaella-Marie Earle, vice-présidente

Kaella-Marie Earle est une Anishinaabe du territoire non cédé de Wiikwemkoong et de la Première Nation d'Aroland. Elle est actuellement ingénieure stagiaire chez Enbridge Gas Inc. dans le domaine des grands travaux et de l'amélioration du réseau, où elle gère la construction de projets de gazoducs. Elle possède un diplôme d'études supérieures en technologie du génie chimique du Cambrian College et un baccalauréat en génie chimique de l'Université Laurentienne.

L'objectif professionnel de M^{me} Earle est d'intégrer ses valeurs culturelles autochtones à son travail d'ingénieur de manière à diriger le secteur pétrolier et gazier vers un avenir énergétique à faibles émissions de carbone. Elle travaille à cette fin en tant que membre de la Young Pipeliners Association of Canada, au sein de laquelle elle copréside le comité d'inclusion autochtone.

M^{me} Earle prononce régulièrement des allocutions à des conférences visant à défendre les intérêts des femmes et des peuples autochtones dans le domaine de l'énergie et de l'exploitation minière. Elle est aussi directrice et fondatrice du camp culturel anishinaabe Maamiwi Gibeshiwin et de Justice & Allyship Retreat. Elle est également déléguée au Council of Elders and Youth de la Nuclear Waste Management Organization.



Marie Delorme

Marie Delorme, Ph. D., est présidente-directrice générale de The Imagination Group of Companies, une société autochtone composée de trois entités nationales qui fournissent des services à l'industrie, aux gouvernements et aux groupes autochtones dans les domaines de la gestion de la marque, de la consultation commerciale et du tabac cérémoniel.

M^{me} Delorme siège au conseil d'administration de Canadian Western Bank et de Premium Brands Holding, au conseil d'administration de la Fondation canadienne Donner et au conseil consultatif autochtone du CN. M^{me} Delorme est membre de l'Ordre du Canada. Elle a reçu le prix Inspire, catégorie affaires et commerce, et a été nommée parmi les 100 femmes les plus influentes au Canada. Elle a reçu également le prix Douglas Cardinal de l'Université de Calgary, le prix de distinction en affaires de la chambre de commerce de l'Alberta, le prix Salute to Excellence de la chambre de commerce de Calgary et le prix de leadership entrepreneurial de la Nation métisse.

M^{me} Delorme possède un baccalauréat ès sciences, une maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's, ainsi qu'un doctorat et un doctorat honorifique en droit de l'Université de Calgary.



Judy Gingell

Judy Gingell est une aînée de la Première Nation Kwanlin Dün, provenant du groupe Gaanaxteidi (clan du grand corbeau). Pendant plus de 40 ans, elle a œuvré à la promotion des droits autochtones au Yukon et partout au Canada, jouant un rôle de premier plan dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales avec le gouvernement du Canada.

Première femme présidente du Council of Yukon First Nations, M^{me} Gingell a animé les discussions entre les Premières Nations du Yukon en vue de la signature de l'Accord-cadre définitif, fondement des progrès en matière d'autonomie gouvernementale. En 1995, elle est devenue la première commissaire autochtone du territoire du Yukon. M^{me} Gingell siège à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de l'Université du Yukon et du Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN). Elle représente aussi les aînés au conseil de la Première Nation Kwanlin Dün. Elle est membre de l'Ordre du Canada et récipiendaire de la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.



Chef Harvey McLeod

Harvey McLeod est chef de la bande indienne d'Upper Nicola et directeur général de l'Interior Salish Employment & Training Society. Il compte près de 40 années d'expérience en établissement de relations et de partenariats dans le domaine de la direction et de la politique.

Le chef McLeod siège à plusieurs comités et conseils, notamment comme directeur de l'assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Il fait partie des cinq chefs de Nicola qui travaillent actuellement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique à la cogestion du bassin hydrographique de Nicola. Le chef McLeod a participé activement et directement à la formation et au fonctionnement du CCSA du projet TMX.



Nuka Olsen-Hakongak

Nuka Olsen-Hakongak est une Inuite du Nunavut originaire de Cambridge Bay qui réside maintenant à Iqaluit. M^{me} Olsen-Hakongak étudie actuellement en vue de l'obtention d'un diplôme du Collège de droit de l'Université de la Saskatchewan affilié au Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle a également travaillé à Nunavut Tunngavik Incorporated, où elle s'est concentrée sur la recherche juridique et a travaillé en étroite collaboration avec des avocats principaux sur des questions liées à l'article 23. L'article 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut vise à accroître à un niveau représentatif le nombre d'Inuits qui occupent un emploi au gouvernement dans la région du Nunavut. Auparavant, M^{me} Olsen-Hakongak a occupé des postes au sein du gouvernement du Canada de même que du gouvernement du Nunavut et elle a travaillé dans les domaines des services sociaux, de la justice communautaire, du complément du revenu ainsi que du soutien à l'enfance et à la jeunesse.

M^{me} Olsen-Hakongak détient un diplôme de travailleuse sociale et a reçu, dans le cadre de ce programme, le prix de l'engagement communautaire et d'autres d'excellence aux études. Elle est coprésidente de la société des étudiants en droit du Nunavut.



Scott Patles-Richardson

Scott Patles-Richardson est le fondateur d'Indigenous Financial Solutions, une société appartenant aux Premières Nations, axée sur le développement économique des communautés autochtones partout au Canada. Il possède une vaste expérience en prestation de conseils aux communautés autochtones, en financement des entreprises, en fusions et acquisitions. Il a négocié pour des communautés métisses et de Premières Nations dans le domaine des revendications territoriales et des ententes sur les répercussions et les avantages propres aux projets de mise en valeur des ressources énergétiques.

M. Patles-Richardson est également PDG d'un fonds de capital-actions privé autochtone, Métis Infinity Investments, et il est actionnaire majoritaire de Nations Translation Group (« NTG »), dont il est président exécutif. NTG, qui est l'une des plus grandes sociétés de traduction privées au Canada, est entièrement détenue et contrôlée par des Premières Nations, le solde des actions étant détenu par la division des investissements de la Nation crie de Little Red River. M. Patles-Richardson a occupé auparavant des postes de direction à Ishkonigan Consulting and Mediation, au Tribal Councils Investment Group of Manitoba, à la Banque Scotia et à la Banque Royale du Canada. Il est un citoyen mi'kmaq de la Première Nation de Pabineau, dans le nord du Nouveau-Brunswick, pour laquelle il a joué un rôle de conseiller principal clé.



Chef Matthew T. Peigan

Matthew T. Peigan est chef de la Première Nation de Pasqua. Chef Peigan est le plus jeune de cinq garçons nés de Ronald Peigan Sr. et Grace L. Peigan. Il a été élu la première fois en 1993 et de nouveau en 2011; il remplit actuellement un cinquième mandat de suite. Lors de sa première élection en 1993, alors âgé de 26 ans, il était le plus jeune chef en poste au Canada. Le chef Peigan a également été directeur des opérations et coordonnateur du logement pour la Première Nation de Pasqua, et négociateur principal pour les réclamations relatives aux inondations pour d'autres Premières Nations.

Le chef Peigan a été très actif auprès du secteur et de la Régie (auparavant l'Office national de l'énergie), entre autres pour le projet Énergie Est et le remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge. Il est aussi membre du CCSA du projet de remplacement de la canalisation 3. Le chef Peigan est engagé envers sa Première Nation d'origine et l'avancement de toutes les Premières Nations; il est un ardent défenseur des mesures de protection de l'environnement, de l'air et de l'eau. Le chef Peigan a été désigné membre du Comité consultatif autochtone par l'Assemblée des Premières Nations.



Marci Riel

Marci Riel est directrice principale de l'énergie, des infrastructures et des ressources à la Manitoba Métis Federation (« MMF »), un département qui a été créé par le gouvernement métis du Manitoba pour s'occuper de la mise en valeur et de la gestion de projets énergétiques et d'infrastructures construites sur des terres utilisées par les citoyens et les exploitants de la communauté métisse du Manitoba. Le département fusionné gère également les processus de mobilisation et de consultation de la Résolution 8 de la MMF, les dossiers de gestion des terres de même que les portefeuilles des ressources naturelles et de la conservation liés à ce qui suit : récolte, évaluation environnementale, surveillance par les Métis, foresterie, mines, oiseaux migrateurs, pêche commerciale, remise en état des milieux humides, poisson et son habitat, environnement et changements climatiques.

M^{me} Riel n'est pas une représentante élue de la Nation métisse. Son rôle au sein du CCSA du projet de remplacement de la canalisation 3 consiste à représenter le mieux possible les besoins des citoyens de la communauté métisse du Manitoba de la Nation métisse et à accroître la compréhension du Canada et de la Régie à l'égard des incidences des projets sur les droits, revendications et intérêts collectifs de la Nation métisse. M^{me} Riel est titulaire d'une maîtrise en sociologie et avant de se joindre à la MMF en 2011, elle travaillait dans le domaine de la sécurité publique et de la prévention du crime.

M^{me} Riel est la mère de deux adolescents actifs et, avec son mari Kevin, elle est fière d'élever la prochaine génération de citoyens de la Nation métisse. M^{me} Riel réside à Winnipeg, au Manitoba, au cœur du territoire de la Nation métisse, sur l'un des lots riverains d'origine de la rivière Rouge, près du site historique de la maison Riel.

Annexe B : Aperçu d'ordre financier¹⁰

Le financement des activités de la Régie et de son prédécesseur, l'Office national de l'énergie¹¹, provient de crédits parlementaires et le gouvernement du Canada recouvre environ 99 % des coûts auprès des sociétés que la Régie, anciennement l'Office, réglemente. Les états financiers sont préparés annuellement et vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des ressources financières et humaines de la Régie telles que présentées dans les comptes publics.

Exercice (du 1^{er} avril au 31 mars)	Dépenses (en millions de dollars)	Personnel (équivalents temps plein)
2017-2018	93,8	481,3
2018-2019	108,1	476,5
2019-2020 ¹²	98,0	494,0
2020-2021	99,83	522,0
2021-2022	109,4	558,7

10 Le rapport sur les résultats ministériels 2021-2022 de la Régie renferme des renseignements détaillés sur les dépenses et les ressources humaines pour l'exercice 2021-2022. Le rapport doit être déposé devant le Parlement à l'automne 2022. Une fois déposé, le rapport sera publié sur le site Web de la Régie.

11 Le 28 août 2019, l'Office est devenu la Régie.







12 Les résultats de 2019-2020 sont inférieurs de 10,1 millions de dollars à ceux de 2018-2019, principalement en raison d'une remise exceptionnelle des redevances pour un tout nouveau projet en 2018-2019, en lien avec les certificats pour le projet de Northern Gateway Pipeline Limited Partnership délivrés, mais annulés plus tard. La société a par conséquent demandé le remboursement de la redevance payée. En 2018-2019, le gouvernement fédéral a fourni un financement hors du cycle budgétaire pour que l'Office rembourse les 14 710 000 \$ à la société, en son nom.





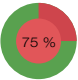



Annexe C : Résultats liés aux normes de service

Les normes de service ne sont pas définies dans la loi, bien que certaines normes de service de la Régie s'appliquent aux demandes assujetties aux délais prescrits par la loi.

Des normes sont établies pour la livraison de services fournis par la Régie de sorte que les demandeurs et les participants sachent à quoi s'attendre et que le rendement puisse être mesuré et faire l'objet de rapports. Ces normes précisent les délais visés pour la prestation de services clés.

Cette année, la Régie a respecté toutes les [normes de service](#), sauf une, soit la norme relative à l'article 214 de la LRCE pour les demandes n'exigeant pas d'audience. Douze des 16 décisions visant des demandes courantes ont été rendues avant la date cible (75 %), mais la mesure de rendement est de 80 %. Trois des quatre cas de non-respect de la norme de service applicable découlent du dépôt tardif de documents par la société ou par un tiers. Même si elle a obtenu de bons résultats dans l'ensemble, la Régie continuera de vérifier si les mesures prises par les sociétés ou les tiers retardent encore le traitement efficace des dossiers et, le cas échéant, s'assurera de prendre les dispositions nécessaires pour régler ce problème. En outre, des efforts ciblés continueront d'être déployés pour améliorer l'efficacité de l'exécution des processus décisionnels de la Régie.

Norme de service	Mesure	Cible	Résultats
Aide financière aux participants	80 % des décisions relatives à l'aide financière sont communiquées dans les 30 jours suivant la présentation d'une demande complète ou l'échéance pour présenter une telle demande.	80 %	
Recommandation / décision faisant suite à une audience publique	80 % des motifs de décision / rapports de recommandation sont produits dans les 12 semaines suivant la fin d'une audience publique (tous).	80 %	
Autorisations d'exporter et d'importer	80 % des décisions relatives à une ordonnance à court terme sont rendues dans les 2 jours ouvrables (sauf les renouvellements) de la réception d'une demande complète.	80 %	
Permis d'exportation d'électricité	80 % des décisions sont rendues dans les délais prévus suivant la période de parution de l'avis de la demande et des instructions relatives à la procédure : <ul style="list-style-type: none"> Catégorie A : dans les 40 jours civils Catégorie B : dans les 90 jours civils 	80 %	
Plaintes de propriétaires fonciers	80 % des plaintes sont réglées ou conclues à la date cible en fonction de la date de réception : <ul style="list-style-type: none"> Niveau 1 : dans les 21 jours Niveau 2 : dans les 180 jours 	80 %	
	100 % des réponses accompagnées d'un plan d'action initial à l'égard de plaintes portant sur des questions foncières ont été données dans les 10 jours civils.	100 %	

Audits aux termes du <i>Règlement sur les pipelines terrestres</i> et du <i>Règlement sur les usines de traitement</i>	80 % des rapports de vérification préliminaires sont transmis aux sociétés concernées dans les 12 semaines suivant l'achèvement des travaux sur le terrain.	80 %	
	80 % des rapports de vérification finaux sont transmis aux sociétés concernées dans les 12 semaines suivant la réception de leurs commentaires sur le rapport préliminaire.	80 %	
Audit des états financiers	80 % des rapports préliminaires d'audit des états financiers sont transmis aux sociétés concernées dans les 8 semaines suivant la fin des travaux sur le terrain.	80 %	
	80 % des rapports finaux d'audit des états financiers sont transmis aux sociétés concernées dans les 3 semaines suivant la réception de leurs commentaires sur le rapport préliminaire.	80 %	
Demandes ne nécessitant pas d'audience : Article 214 de la LRCE	80 % des décisions sont rendues dans les délais prévus à partir de la date à laquelle la demande est jugée complète : <ul style="list-style-type: none"> • Catégorie A : dans les 40 jours civils • Catégorie B : dans les 90 jours civils • Catégorie C : dans les 120 jours civils 	80 %	
Demandes aux termes de la <i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</i>	Décisions rendues à la date visée : <ul style="list-style-type: none"> • 80 % dans les 21 jours civils suivant la réception d'une demande complète de forage ou de modification de l'état d'un puits • 80 % dans les 30 jours civils suivant la réception de la demande complète pour les études géologiques ou géophysiques 	80 %	
Demandes aux termes de la <i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i>	80 % des décisions sont rendues dans les 90 jours à partir du jour où toute l'information est disponible pour procéder à l'évaluation.	80 %	
Demandes à la bibliothèque	90 % des demandes sont satisfaites en moins d'un jour ouvrable.	90 %	

Annexe D : Règlements

La Régie fonctionne selon un ensemble de lois, de règlements, de règles et de notes d'orientation. Le pouvoir d'adopter des règlements, tel que le précisent divers articles de la LRCE, peut être conféré au GEC, au ministre de RNCan ou à la Régie.

Il est à noter que les règlements adoptés aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* continuent de s'appliquer jusqu'à ce qu'ils soient abrogés ou remplacés, dans la mesure où ils sont conformes à la LRCE.

Règlements entrés en vigueur en 2021-2022 :

Titre du règlement	Responsable	Date d'entrée en vigueur	Lien
<i>Règlement modifiant le Règlement sur les obligations financières relatives aux pipelines</i>	GEC En vertu des paragraphes 137(6), 138(7) et 139(3) de la LRCE	10 juin 2021	<i>Règlement modifiant le Règlement sur les obligations financières relatives aux pipelines : DORS/2021-134</i>

Des renseignements sur les initiatives prévues par la Régie pour améliorer le cadre de réglementation se trouvent dans son site Web, sous [Plan du cadre de réglementation](#).

Annexe E : Audits

Audits du système de gestion

Les audits permettent d'évaluer comment la société gère ses activités. La Régie s'attend à ce que toutes les sociétés qu'elle réglemente aient des systèmes de gestion et des programmes de protection efficaces qui fonctionnent bien. Les sociétés qui gèrent bien leurs activités peuvent mieux prévoir, prévenir, gérer et atténuer les problèmes pouvant nuire à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement.

Une fois la vérification terminée, un rapport est rendu public. La Régie s'attend à ce que toutes les sociétés prennent connaissance des constatations énoncées dans ces rapports et à ce qu'elles les utilisent pour améliorer leurs systèmes de gestion.

Audits de systèmes de gestion effectués en 2021-2022

Entité auditée	Année du programme	Objet de l'audit	Documents	Dernière mise à jour
Campus Energy Partners Operations Inc.	2021	Rapport annuel	Rapport d'audit C1017-2021-2022 01 [PDF]	11-03-2022
PKM Cochin ULC	2021	Gestion des sites contaminés	Rapport d'audit P801-2021-2022 0101 [PDF]	17-02-2022
Plains Midstream Canada ULC	2021	Gestion des sites contaminés	Rapport d'audit P384-2021-2022 0101 [PDF]	03-02-2022
Emera Brunswick Pipeline Company Limited	2021	Rapport annuel	Rapport d'audit E236-2021-2022 01 [PDF] Lettre de clôture de l'audit	07-12-2021
Kingston Midstream Westspur Limited	2021	Gestion des sites contaminés	Rapport d'audit K103-2021-2022 01 [PDF]	29-09-2021
Enercapita Energy Ltd.	2020	Rapport annuel	Rapport d'audit E284-2020-2021 0101 [PDF]	13-04-2021

Tous les rapports d'audit d'exploitation et les documents connexes se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l'exécution](#).

Audits au titre de la réglementation financière

La Régie considère les audits au titre de la réglementation financière comme un outil de réglementation important pour assurer la conformité à la LRCE, aux règlements, aux ordonnances et aux décisions, ainsi que pour documenter les activités, les systèmes de gestion, les procédés et les contrôles internes actuels des sociétés.

Les objectifs des audits au titre de la réglementation financière sont les suivants :

- Déterminer si la société a respecté la LRCE, les règlements, les décisions, les ordonnances sur les tarifs et les autres directives de la Régie en matière de comptabilité et de rapport.
- Vérifier que l'information financière contenue dans diverses demandes ou présentations adressées à la Régie par la société correspond à celle des dossiers de cette dernière.
- Vérifier si des cas d'interfinancement se sont produits.
- Obtenir des données à jour sur les activités de la société, ses systèmes de gestion, ses marchés à suivre et ses méthodes de contrôle interne.

En 2021-2022, un audit au titre de la réglementation financière a été réalisé et un seul audit de cet ordre a été lancé et est toujours en cours. L'audit des LRA a été réalisé et a permis d'examiner les calculs des besoins en ressources financières effectués par neuf sociétés pipelinières afin de confirmer leur conformité aux [Lignes directrices concernant les obligations financières relatives aux pipelines](#). L'audit a donné lieu à une constatation pour Pipelines Trans-Nord Inc., qui fait partie d'un autre dossier en cours devant la Régie.

Un deuxième audit ciblé au titre de la réglementation financière portant sur les pratiques et procédures des sociétés en matière de cessation d'exploitation et de mécanismes de prélèvement, comme les fiducies, a été entrepris à la fin de décembre. Cet audit était toujours en cours à la fin de mars.

Tous les rapports d'audit au titre de la réglementation financière et les documents connexes se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports de vérification financière et réglementaire](#).

Audits des LRA de sociétés effectués en 2021-2022

Numéro du dossier	Date de publication du rapport	Description	Destinataire
C14936	2021-09-15	Audit ciblé au titre de la réglementation financière réalisé pour les exercices 2019 et 2020	Veresen NGL Pipeline Inc.
C14935	2021-09-15	Audit ciblé au titre de la réglementation financière réalisé pour les exercices 2019 et 2020	Pine Cliff Energy Ltd. et Pine Cliff Border Pipelines Ltd.
C14934	2021-09-15	Audit ciblé au titre de la réglementation financière réalisé pour les exercices 2019 et 2020	Pembina Prairie Facilities Ltd.
C14933	2021-09-15	Audit ciblé au titre de la réglementation financière réalisé pour les exercices 2019 et 2020	Kinder Morgan Utopia (Ltd.)
C14932	2021-09-15	Audit ciblé au titre de la réglementation financière réalisé pour les exercices 2019 et 2020	Kingston Midstream Westspur Limited

Numéro du dossier	Date de publication du rapport	Description	Destinataire
C14931	2021-09-15	Audit ciblé au titre de la réglementation financière réalisé pour les exercices 2019 et 2020	Enbridge Southern Lights GP Inc. au nom d'Enbridge Southern Lights LP
C14930	2021-09-15	Audit ciblé au titre de la réglementation financière réalisé pour les exercices 2019 et 2020	Canadian-Montana Pipe Line Corporation
C14929	2021-09-15	Audit ciblé au titre de la réglementation financière réalisé pour les exercices 2019 et 2020	ARC Resources Ltd.
C15735	2021-10-26	Audit ciblé au titre de la réglementation financière réalisé pour les exercices 2019 et 2020	Pipelines Trans-Nord Inc.

Annexe F : Ordonnances d'inspecteur délivrées en 2021-2022

Les activités de vérification de la conformité, qui incluent les inspections, consistent à vérifier, à un moment donné, si la société remplit les exigences prévues dans les lois, les règlements et les conditions d'approbation d'un projet, d'un certificat, d'une ordonnance ou d'un permis. Les inspections portent sur un ou deux aspects des activités d'une société.

Si la situation requiert une attention immédiate pour assurer la sécurité de la population, des biens et de l'environnement, la Régie peut décider de rendre une ordonnance d'inspecteur. Une telle ordonnance exige que la société prenne certaines mesures au plus tard à la date fixée.

Ordonnances d'inspecteur en vigueur en 2021-2022

Numéro	Date de délivrance	Destinataire	Région/ Installation	Description
SLM-001-2021	2021-11-03	Trans Mountain Pipeline ULC	Surrey, C.-B.	Contrôle inadéquat de l'érosion et des sédiments
AK-001-2021 (modifiée) AK-001-2021	2021-10-08	Twin Rivers Paper Company	Edmundson, N.-B.	Défaut de se conformer aux conditions du certificat
MEL-001-2021	2021-10-09	Manitoba Hydro	McAuley, MB	La société devait aviser immédiatement les personnes touchées des dangers potentiels et des mesures de sécurité temporaires pour les activités agricoles après l'incident. De plus, la société devait réaliser un relevé de l'épaisseur de couverture pour toutes les terres agricoles situées sur l'emprise du pipeline Minell.
DRP-002-2021 (modifiée)	2021-08-07	Trans Mountain Pipelines	Laidlaw, C.-B.	Défaut d'assurer une surveillance adéquate des entrepreneurs et de se conformer aux conditions du certificat
LMR-001-2021	2021-06-08	Pipelines Trans-Nord Inc.	Mirabel, QC	Manquement à l'obligation de maintenir une installation conformément aux exigences de désactivation
DLB-001-2021	2021-06-18	Trans Mountain Pipeline ULC	Alberta et C.-B.	Surveillance de l'entrepreneur pendant la période d'activité restreinte de nidification des oiseaux
BW-001-2021	2021-04-15	Alliance Pipeline Ltd.	Calgary, AB	Non-respect des exigences de son plan de mesures correctives et préventives relatif à l'audit de son programme d'intégrité 2018-2019.

Toutes les ordonnances d'inspecteur et les documents connexes se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l'exécution](#).

Annexe G : Lettres d'avertissement et sanction administrative pécuniaire

Lettres d'avertissement

La Régie peut, à l'occasion, déterminer qu'il est important qu'un dirigeant de la société soit informé de la gravité d'un problème afin qu'il puisse prendre des mesures pour que la situation ne se produise plus. La Régie informe le dirigeant de la situation au moyen d'une lettre d'avertissement.

Toutes les lettres d'avertissement se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l'exécution](#).

Aucune nouvelle lettre d'avertissement n'a été envoyée en 2021-2022.

Sanctions administratives pécuniaires

Les sociétés et les particuliers qui se livrent à des activités dangereuses peuvent être passibles de sanctions. La Régie peut imposer une sanction dans les cas suivants :

- des dommages sérieux ont été causés ou sont possibles;
- la nature et la gravité de la non-conformité sont préoccupantes;
- elle doit resserrer ses mesures d'exécution;
- un comportement doit changer pour prévenir la réapparition d'un problème.

Deux sanctions administratives pécuniaires (« SAP ») ont été imposées entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022.

Numéro de référence	Dernière mise à jour	Destinataire	Région/ Installation	Description	Montant de la sanction
AMP-001-2022	2022-02-24	Trans Mountain Pipeline ULC	Chantier de pose 7B, Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain	Mise en œuvre inadéquate des exigences énoncées aux alinéas 6,5(1)k) et q) du RPT concernant l'établissement et la mise en œuvre des processus relatifs au système de gestion.	88 000 \$
AMP-002-2022	2022-03-12	Pipelines Trans-Nord Inc.	Oakville, ON	Article 45.1 du RPT – « La compagnie qui se propose de désaffecter un pipeline ou une partie de pipeline présente à la Commission une demande de désaffectation. »	100 000 \$

Toutes les lettres d'avertissement et les SAP se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l'exécution](#).

Annexe H : Abréviations et définitions

AVC	Activités de vérification de la conformité	LRCE	<i>Loi sur la Régie canadienne de l'énergie</i>
BST	Bureau de la sécurité des transports	NGTL	NOVA Gas Transmission Ltd
CCA	Comité consultatif autochtone	Régie	Régie de l'énergie du Canada
CCSA	Comité consultatif et de surveillance autochtone	Office	Office national de l'énergie
CCIE	Centre canadien d'information sur l'énergie	ORCA	Operations Regulatory Compliance Application (application de conformité réglementaire des opérations)
CIBER	Contenus et information biophysiques, économiques et régionaux	PAFP	Programme d'aide financière aux participants
Déclaration des Nations Unies	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	RPT	<i>Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres</i>
ESG	Environnement, société et gouvernance	SAP	Sanctions administratives pécuniaires
GEC	Gouverneur en conseil	TMX	Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain
LRA	Limites de responsabilité absolue		

Cible

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Mesure de rendement

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer les résultats obtenus par une organisation, un programme, une politique ou une initiative par rapport aux résultats attendus.

Programme

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

Responsabilités essentielles

Fonction ou rôle permanent rempli par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

Résultats

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Pour en savoir davantage sur la Régie

Bureau principal Calgary	210-517 10 Av SO Calgary AB T2R 0A8	Bureau : 403-292-4800 Téléphone (sans frais) : 1-800-899-1265
Bureau régional de l'Est Montréal	230-505 boul De Maisonneuve O Montréal QC H3A 3C2	Bureau : 514-283-2763 infomontreal@rec-cer.gc.ca
Bureau régional du Pacifique Vancouver	219-800 rue Burrard Vancouver BC V6Z 0B9	Bureau : 604-666-3975 infopacifique@rec-cer.gc.ca
Bureau régional du Nord Yellowknife	115-5101 50 Av Yellowknife NT X1A 2P7	Bureau : 867-766-8408 infonorth@rec-cer.gc.ca

Télécopieur : 403-292-5503

Télécopieur (sans frais) : 1-877-288-8803

www.rec-cer.gc.ca

info@rec-cer.gc.ca



@CER_REC

 www.linkedin.com/company/cer-rec

 www.youtube.com/c/CanadaEnergyRegulator



www.facebook.com/CER.REC/